

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

## N° 49

Séance du mardi 4 mars 2008 à 19h30  
à l'aula du Cifom-ET, Le Locle

(séance commune avec le Conseil général du Locle)

### Procès-verbal établi par Le Locle

Présidence pour la Ville de La Chaux-de-Fonds: Mme Katia Babey Falce.

Présidence pour la Ville du Locle: Mme Danièle Cramatte.

Vingt-huit conseillères et conseillers généraux chaux-de-fonniers sont présents.

Trente-et-un conseillères et conseillers généraux loclois sont présents.

Excusés chaux-de-fonniers: M. Théo Bregnard, Mme Annie Clerc-Birambeau, Mme Marie-France de Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, Mme Aline Fleury, M. Pascal Gilliand, Mme Fabienne Girardin, M. Pierre-André Monnard, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Nussbaumer, M. Eric Santschi, M. Francis Stähli, M. Serge Vuilleumier.

Excusés loclois: Mme Martine Amstalden, M. Michaël Berly, M. Jean-Pierre Blaser, M. Jean-Claude Heiniger, M. Georges-André Kohli, Mme Florence L'Eplattenier, M. Henri Paroz, Mme Françoise Rutti, Mme Marie-France Stoller, M. David Taillard.

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds siège *in corpore*.

Le Conseil communal du Locle siège *in corpore*.

Invité: Conseil d'Etat de Neuchâtel, représenté par M. Fernand Cuche, président et M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat.

## Ordre du jour

1. Appel.
2. Rapport des Conseils communaux relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises.

**Mme Danièle Cramatte, présidente:** Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame la Présidente du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Monsieur le Président de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Madame et Messieurs les Conseillers communaux de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux de la Ville du Locle, Monsieur le Président de la Ville du Locle, Madame et Messieurs les Conseillers communaux de la Ville du Locle, Mesdames et Messieurs,

"Quand c'est insupportable, on ne supporte plus". Ce slogan de mai 68 colle on ne peut plus à la situation des Montagnes neuchâteloises. Depuis des décennies, le haut du canton n'a eu de cesse, au fil des Conseils d'Etat successifs, de dénoncer le déséquilibre régional existant. Or, malgré les promesses, malgré les envolées lyriques de l'exécutif cantonal qui déclare dans toutes ses interventions se préoccuper de la cohésion cantonale, nous assistons à un affaiblissement permanent des Montagnes neuchâteloises.

La décision récente des gouvernements des trois cantons de Berne, Jura et Neuchâtel concernant le départ de la HE ARC des Montagnes neuchâteloises et son implantation à Neuchâtel, a suscité au sein de la population et des milieux politiques une incompréhension totale et une vive réaction d'exaspération. Trop, c'est trop! Notre patience, malmenée depuis plus de vingt ans, arrive aujourd'hui à bout. Il faut vraiment que la situation soit préoccupante pour que les exécutifs communaux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle procèdent de cette manière, c'est-à-dire en convoquant les législatifs des deux villes et en sollicitant la présence du Conseil d'Etat, comme le permet l'article 7 de la loi sur les communes.

Le Conseil d'Etat est en partie présent, nous le remercions en partie. En partie car les thèmes traités dans le rapport qui nous est soumis ce soir touchent les départements des cinq conseillers d'Etat. Par cette manière de procéder, le Conseil d'Etat démontre à l'envi la suffisance qu'il manifeste face aux fortes inquiétudes de la population des Montagnes neuchâteloises.

Avant de céder la parole à la présidente du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, je tiens à vous donner quelques précisions sur le déroulement de la séance.

Après les appels nominaux des deux villes, Madame Katia Babey et moi-même, présidentes respectivement des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lirons au nom de tous les partis des deux villes une intervention commune. Pour les autres interventions, je vous demanderai de vous déplacer jusqu'au pupitre qui se trouve sur votre gauche.

Je rappelle que toute manifestation du public est interdite.

Nous passons à l'ordre du jour. Point 1 de l'ordre du jour: Appel. Je passe la parole à Madame Katia Babey pour la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mme Katia Babey Falce, présidente:** Je tenais tout d'abord à m'associer aux salutations de Madame Cramatte et remercie, au nom du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville du Locle pour nous accueillir ici ce soir.

Cette séance commune est particulière puisqu'elle va se dérouler en présence d'une délégation du Conseil d'Etat que je tiens à saluer. Je souhaite rappeler, si besoin est, que cette séance se veut constructive et que c'est dans cette optique que l'ensemble des groupes politiques l'ont préparée.

Je passe la parole à Monsieur Schafroth pour l'appel.

Présents chaux-de-fonniers: Mme Katia Babey Falce, M. Pierre-Alain Borel, M. Didier Capit, M. Hughes Chantraine, M. René Curty, Mme Sonia Droz-Danzinelli, M. Roberto di Stefano, M. Fabien Fivaz, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Daniel Hauri, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Lagger, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Jean-Charles Legrix, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, M. Daniel Musy, M. Alain Parel, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. Emile Saison, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Christophe Ummel.

Présents loclois: Mme Florisse Aellen, Mme Corine Bolay Mercier, M. Frédéric Bolliger, Mme Danièle Cramatte, M. Giuseppe Crucitti, Mme Christina Darcey, M. Claude Dubois, M. Cédric Dupraz, M. Julian Dupraz, Mme Fabienne Erard, M. Pierre-Yves Eschler, M. Manuel Fragnière, M. Valéry Franchon, M. André Frutschi, M. Charles Gfeller, M. Yves Haldimann, M. Bernard Hostettler, M. Florian Jaccard, M. Francis Monnin, Mme Gisèle Monnin, Mme Aline Perez-Graber, M. Miguel Perez, Mme Cyllia Perrin, M. Michel Rosselet, M. Jean-Marie Rotzer, M. Gérard Santschi, Mme Nicole Santschi, Mme Corinne Schaffner, M. Philippe Zbinden, Mme Isabelle Zünd, M. Michel Zurbuchen.

**Mme Danièle Cramatte, présidente:** Merci. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour: Rapport des Conseils communaux relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## **RAPPORT DES CONSEILS COMMUNAUX**

relatif  
au développement futur des Montagnes neuchâtelaises

et

aux décisions de l'Etat au sujet de la répartition des missions de soins aigus entre les sites de l'Hôpital neuchâtelais (HNe) et de l'organisation de la Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien (HE-Arc)

(du 21 février 2008)

### **AUX CONSEILS GENERAUX DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Mesdames les Présidentes,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **1. Introduction**

Le 18 janvier dernier, au terme de longs processus de préparation et de concertation, le Conseil d'Etat a rendu publiques ses décisions concernant l'organisation future de la HE-Arc et la répartition des missions hospitalières de pointe entre les sites de l'Hôpital neuchâtelais.

Ces décisions s'inscrivent toutes les deux dans un contexte politique et technique en profonde et rapide transformation, qui concerne l'ensemble du pays, impose des réformes et ne permet pas de conserver telles quelles les structures héritées des générations précédentes. Le regroupement, il y a quelques années, des filières "hautes-écoles" de l'Arc jurassien dans une organisation tri-cantonale unique (HE-Arc) et la constitution en 2006 de l'EHM (devenu HNe) par le regroupement de sept des huit centres de soins physiques du canton avaient d'ailleurs annoncé et préparé cette nécessaire réorganisation de deux secteurs clés et emblématiques du rôle des pouvoirs publics pour le développement et la cohésion du canton.

Néanmoins, les récentes décisions prises par l'Etat et le contexte dans lequel elles sont intervenues confirment les craintes exprimées de longue date dans les Montagnes neuchâtelaises concernant le développement futur de la région et l'influence exercée sur celui-ci par les décisions prises aux niveaux fédéral et cantonal. L'importance des deux dossiers et la répétition de décisions alimentant un mouvement de concentration des infrastructures et des activités autour de la capitale cantonale ont décidé les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds à provoquer un

débat politique sur la question du développement régional à moyen et long terme, en y invitant le Conseil d'Etat.

En prévision de ce débat, les deux exécutifs ont souhaité résumer dans le présent rapport d'information leur analyse de la situation. Les décisions concernant l'HNe et la HE-Arc étant prises, seuls quelques rappels vous sont fournis (voir notamment les résumés annexés) sur ces deux objets, l'essentiel du débat devant à nos yeux porter sur les conditions permettant à la région d'assurer son développement futur, et ce de façon concertée avec les autorités cantonales et dans l'intérêt de tout le canton. C'est du moins dans cet esprit que nous souhaitons orienter le débat politique qui paraît aujourd'hui indispensable sur ce sujet.

## **2. Rappel des décisions du Conseil d'Etat**

Concernant l'hôpital neuchâtelois, le gouvernement cantonal confirme la vocation de sites principaux pour Pourtalès et La Chaux-de-Fonds, et retire les missions d'hospitalisation à La Providence. Cette décision est conforme aux conclusions des expertises rendues qui aboutissent au maintien de ces deux sites. De plus, en choisissant, parmi les deux scénarios présentés par HNe, celui prévoyant le site mères-enfants à La Chaux-de-Fonds et le centre de l'appareil locomoteur à Neuchâtel, le Conseil d'Etat donne un signe politique fort, en répondant à la sensibilité exprimée par la population sur la question de la localisation de la pédiatrie et de la maternité.

Si l'on peut se réjouir du signal ainsi donné d'un début de prise de conscience du gouvernement cantonal devant le sentiment grandissant d'abandon de la population de la région, il faut constater que, choisie entre deux scénarios équilibrés proposés par la direction d'HNe, la solution préconisée par le Conseil d'Etat n'apporte pas une correction significative des facteurs influençant le développement futur des Montagnes neuchâteloises.

Il semble néanmoins important de souligner que quel que soit le scénario retenu par le Conseil d'Etat, la nécessité de réhabiliter la plate-forme médico-technique du site de La Chaux-de-Fonds est reconnue et donnera lieu à un investissement, longtemps reporté, de l'ordre de 55 millions de francs. Cet important projet de réhabilitation fournit par ailleurs l'assurance que le site de La Chaux-de-Fonds est appelé à jouer un rôle de site principal de façon pérenne dans l'organisation de l'HNe.

Quant à la décision de transférer au plan d'équipement les crèches financées jusqu'ici par les hôpitaux (crèche d'entreprise), le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds continue d'y voir un transfert injustifiable de charges de l'Etat sur la Ville (CHF 250'000.- par an) et s'y opposera, au besoin par la voie judiciaire si les nombreux entretiens et correspondances déjà échangées sur le sujet n'aboutissent pas à une solution satisfaisante.

Par ailleurs, vu les réactions enregistrées depuis l'annonce des décisions du Conseil d'Etat, il convient désormais de veiller à ce qu'HNe applique sans délai et sans réserve la décision prise. Un rythme soutenu de mise en œuvre de la nouvelle organisation facilitera d'ailleurs aussi la gestion de l'institution et permettra d'atteindre au plus tôt les objectifs financiers fixés par le Conseil d'Etat. Afin de pouvoir continuer d'accompagner cet important processus de changement, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds estime que sa présence au sein du Conseil d'administration de HNe

doit se poursuivre au-delà du premier mandat (2005 - 2009), et sollicitera sa prolongation pour la législature à venir.

Par là même, l'hôpital du Locle a reçu de nouvelles missions (Lits B en relation avec l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, psycho-gériatrie avec Perreux, policlinique). Après les investissements consentis, le site du Locle se doit d'être reclassé clairement dans ses missions actuelles et obtenir une pérennité à moyen et long terme, en vue de rentabiliser les investissements concernés.

Concernant l'organisation de la HE-Arc, par ses décisions communiquées le 18 janvier 2008, le Conseil d'Etat cède à la pression des gouvernements jurassien et bernois, et se rallie à la position qu'il avait combattue jusqu'ici, à savoir le regroupement des sites d'enseignements à Neuchâtel (avec filiales d'apport à Delémont) et le maintien d'instituts de recherche à St-Imier et dans les Montagnes neuchâteloises.

En se ralliant à la position des gouvernements du Jura et de Berne, le canton de Neuchâtel en adopte également l'argumentaire. Il retient en particulier la nécessité de localiser les écoles sur le site à ses yeux le plus accessible pour la population de la région considérée et la volonté de ne constituer qu'un site de formation au sein de l'Arc jurassien. De cette façon il espère mieux résister à la logique de l'organisation par domaines, voulue par la HES-SO et menant à la suppression des pouvoirs de décision des cantons et des régions. Le danger pour l'Arc jurassien d'une perte du pouvoir de décision au profit de l'Arc lémanique et de la direction générale de la HES-SO est en effet réel et une organisation de la HE-Arc par domaines renforcerait ce risque. Par ailleurs, le canton de Neuchâtel évite le risque d'un éclatement de la HE-Arc, les cantons du Jura et de Berne ayant menacé de rallier la HES du canton de Berne en cas d'obstination de Neuchâtel sur la localisation des écoles.

Pour autant, la réaction vive des Conseils communaux, une première fois en décembre 2006, puis lors de la communication de la décision définitive des trois gouvernements de l'Arc jurassien, le 18 janvier 2008, en ce qui concerne la localisation de la HE-Arc ne traduit ni fierté mal placée ni jalousie à l'égard de Neuchâtel qui accueillera l'ensemble des domaines de formation supérieure, mais découle bien d'une analyse approfondie des facteurs essentiels au développement à moyen et long termes de la région.

En particulier, les Conseils communaux des deux Villes voient dans la décision des trois gouvernements de l'Arc jurassien :

- Une forme d'allégeance à des schémas de développement issus de l'administration fédérale et de la direction de la HES-SO, qui à terme conduisent à une centralisation des activités dans quelques centres urbains de grande taille, contraire aux intérêts de l'Arc jurassien.
- Le fruit d'une image tronquée et caricaturale de la région et en particulier des deux Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
- Une solution construite en considérant les difficultés actuelles en matière de communication et d'accessibilité comme une donnée plutôt qu'un défi à relever dans l'intérêt de l'ensemble de la région.
- L'affaiblissement significatif de l'un des atouts majeurs des Montagnes neuchâteloises, à savoir leur vocation technologique et leur capacité à renouveler main-d'œuvre et savoir-faire dans ce domaine.

- L'affaiblissement du tissu démographique de la région qui perdra la présence quotidienne de plusieurs centaines d'étudiants qui animent la ville de leur présence et de leurs activités tout en y assurant à terme le renouvellement numérique et la structuration de la population.
- La non-prise en compte de l'attractivité que joue pour une école l'excellence de son enseignement et la reconnaissance par les milieux industriels des diplômés qui y sont délivrés; ce critère compense largement une certaine décentralisation géographique.
- Une sous-estimation systématique des atouts du site du Locle.

Enfin, on relèvera avec étonnement qu'en adoptant l'analyse des cantons du Jura et de Berne concernant la formation supérieure, le Conseil d'Etat neuchâtelois n'ait pas simultanément suscité un accord avec ces mêmes cantons en matière hospitalière, en particulier en ce qui concerne les prestations offertes sur le site de La Chaux-de-Fonds, de façon à renforcer la collaboration avec les Franches-Montagnes et le Jura bernois ainsi que les perspectives d'implantation et de développement du site chaux-de-fonnier.

### **3. Développement régional ignoré**

Pourtant, au cours des dernières années, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont multiplié les interventions à l'attention du gouvernement cantonal pour signaler la nécessité :

- De consolider le développement de la région en misant sur ses atouts spécifiques.
- D'équilibrer les dépenses de l'Etat dans les domaines clés ayant des effets multiplicateurs sur le développement, sur les investissements privés et sur la fixation des revenus (infrastructures de transports, de formation et de recherche, décentralisation de l'administration et investissements en faveur d'une image renouvelée de la région).

Ces questions ont en effet été régulièrement portées à l'ordre du jour des nombreuses rencontres usuelles ou extraordinaires entre autorités cantonales et communales et des séances de négociations tenues dans le cadre du RUN. Elles ont en outre été systématiquement rappelées lors de chaque décision importante du gouvernement cantonal et spécifiquement développées lors de la présentation des budgets 2007 et 2008 de la Ville de La Chaux-de-Fonds ou encore dans diverses séances publiques, à l'instar des "Rencontres de décembre".

Or, il faut bien constater que, si les nombreuses interventions en faveur d'un développement équilibré du canton ont influencé le discours du gouvernement cantonal qui affirme désormais régulièrement sa volonté de construire l'avenir du canton en misant de façon équilibrée et complémentaire sur ses deux pôles urbains (agglomération du Littoral d'une part, La Chaux-de-Fonds et Le Locle d'autre part), elles n'ont pas été suivies d'effets concrets dans les domaines clés rappelés ci-dessus.

Ainsi, alors que des projets pourraient démarrer dans notre région dans les domaines des voies de communication, du développement technologique et du positionnement ou de l'image des Villes, les Conseils communaux ne peuvent que constater que les interventions les plus importantes de l'Etat dans tous ces domaines continuent d'être concentrées autour de la capitale cantonale.

En particulier, au cours des dernières années le Conseil d'Etat :

- A sollicité du Grand Conseil un investissement majeur (12 millions de francs générant un investissement total de près de 80 millions) pour améliorer la liaison ferroviaire entre Berne et Neuchâtel et prépare simultanément avec les CFF un projet de doublement de la ligne du pied du Jura entre Bienne et Neuchâtel, alors qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé dans les discussions entre les mêmes autorités concernant l'amélioration de la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, non concurrente du TransRUN et essentielle pour l'avenir des Montagnes neuchâteloises. Quant aux relations avec les partenaires français en vue de l'amélioration de la liaison entre Besançon – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, elles ont davantage été le fait des autorités communales que cantonales.
- A annoncé sa volonté de réaliser, après l'amélioration du tronçon autoroutier entre Marin et Le Landeron (env. 60 millions), le tunnel routier de Serrières (investissement de l'ordre de 155 millions) où aucun problème majeur de trafic n'est jamais constaté. Dans le même temps, il mettait en doute, dans ses rapports à l'attention des offices fédéraux, l'utilité des projets de contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, essentiels à l'amélioration de la qualité de vie au sein de ces deux villes, et tardait à libérer ou réduisait les montants nécessaires aux études relatives à ces projets. Dans le dossier du projet d'agglomération qu'il a transmis en décembre à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat considère en effet que ces projets ne seront pas à même de résoudre les problèmes de trafic de ces deux villes. L'important travail de sensibilisation qui avait été mené jusqu'ici auprès des autorités fédérales se voit ainsi sérieusement remis en cause alors qu'il doit être poursuivi; de même une étroite coordination avec le canton de Berne doit être assurée. De plus, la rénovation du pont de Biaufond amènera un report de trafic insupportable en ville du Locle. A ce jour, aucune proposition n'est parvenue aux autorités des Montagnes neuchâteloises, pire il semble que le Conseil d'Etat ait découvert ce problème suite à nos interventions.
- A motivé son choix d'investir dans le tunnel de Serrières en partie par l'existence de projets d'investissement en faveur du Littoral et des mobilités douces alors qu'il n'a pas même souhaité participer à l'étude de faisabilité du tronçon Crêt-du-Locle – Le Locle du "Chemin des Rencontres", véritable voie verte devant relier nos deux villes.
- A élaboré le projet de pôle des microtechniques, réunissant à Neuchâtel les compétences de l'Institut de microtechniques (IMT), de ce qui fut l'Observatoire de Neuchâtel, du Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) et de quelques unités de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), sans aucune concertation avec les autorités de nos deux villes. Le Conseil d'Etat n'a d'ailleurs jamais envisagé lors de l'élaboration de ce projet qu'une partie de ce pôle pourrait se développer au cœur du berceau de la microtechnique que représentent les Montagnes neuchâteloises, quand bien même il était associé au projet de développement (concours international d'aménagement) du site du Crêt-du-Locle. Simultanément, un projet d'extension de Néode aux Eplatures est bloqué depuis plusieurs mois par le gouvernement qui tarde à régler des conflits de compétences entre acteurs de ce dossier.
- A soutenu plus que modestement le projet de candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds comme site du patrimoine mondial auprès de l'UNESCO (soutien de CHF 45'000, réparti sur trois ans et deux départements), sans en faire réellement un outil pour l'image ou la communication du canton et le

développement du tourisme culturel et sans en conclure que cette candidature permettait d'affirmer clairement que le cœur de la production horlogère se situait dans les Montagnes neuchâtelaises.

- N'a manifesté aucun intérêt pour le projet de développement du quartier Le Corbusier sur l'ancien site de la gare aux marchandises quand bien même celui-ci s'inscrit dans la stratégie du RUN de valoriser les sites à proximité des gares. Ce manque d'intérêt et l'absence de l'Etat parmi les investisseurs potentiels a d'ailleurs été relevée avec étonnement par divers acteurs économiques extérieurs au canton ayant pris part à l'atelier économique organisé pour préparer la valorisation de ce site. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs relevé que cette absence pourrait générer le scepticisme des investisseurs privés intéressés.
- A investi d'importantes sommes pour la construction et le fonctionnement du Latenium tout en s'en tenant à des déclarations non suivies d'effets sur l'opportunité de reconnaître enfin les musées d'horlogerie des Montagnes neuchâtelaises comme institutions d'importance cantonale, voire nationale.
- N'a manifesté aucune volonté d'investir et de moderniser les bâtiments abritant l'Ecole d'ingénieurs sur site loclois, malgré les nombreuses interventions des autorités locloises et, de ce fait, a affaibli l'attractivité du site.
- N'a marqué aucun intérêt et n'a fait aucune proposition de réutilisation du bâtiment Hôtel-de-Ville 3 au Locle. On relèvera que le Conseil d'Etat n'a jamais donné suite à la proposition des autorités locloises de réutiliser pour la Caisse de pensions unique le bâtiment de l'ancienne école de puéricultrices, abandonné il y a une dizaine d'années; pire même, aucun fonctionnaire n'a été mandaté ne serait-ce que pour visiter ce bâtiment.

#### 4. Pour une stratégie concertée

Les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds souhaitent toutefois clairement affirmer que si l'inventaire ci-devant offre une illustration significative des déséquilibres provoqués par les décisions de l'Etat, il ne doit pas conduire les Montagnes neuchâtelaises à revendiquer une parfaite identité entre ce qui se fait ailleurs et ce qui doit être réalisé ici. Au contraire, ce qui est souhaité de longue date par les autorités des deux villes tient davantage à l'élaboration d'une stratégie commune avec l'Etat pour assurer le développement et le rayonnement de la région, laquelle pourrait également ainsi mieux contribuer au rayonnement et à la prospérité du canton. Comme mentionné ci-devant, les éléments fonda-mentaux qui devraient fonder une telle stratégie sont principalement:

- **Les questions d'infrastructures de base**, en particulier les voies de communication, en ce sens qu'elles rendent la région plus accessible et suscitent l'investissement privé. Dans ce domaine toutefois, l'objectif ne saurait être uniquement de rendre la région plus accessible depuis le Plateau suisse en la laissant dans une position de "cul-de-sac", mais doit réellement porter sur le positionnement du Locle et de La Chaux-de-Fonds le long de véritables axes de communication. Pour cette raison, les liaisons ferroviaires en direction de la France et de Bienne constituent des compléments indispensables au TransRUN et ne sauraient être différés. Il en va de même pour le contournement routier des deux villes par la H20 qui ne saurait être retiré des priorités d'investissement quoiqu'en laissent penser les récents rapports que le Conseil d'Etat a adressés à la Confédération.

- **Le développement des relations extérieures**, en particulier avec les cantons de Berne et du Jura ainsi que la Franche-Comté. Pour le pôle urbain des Montagnes neuchâteloises, les relations avec ces voisins très proches sont en effet essentielles puisqu'ils sont tous aussi proches de ce pôle que Le Landeron, respectivement La Béroche, ne le sont de Neuchâtel. Dans nombre de domaines pourtant, les relations développées par les Villes sont insuffisantes, les questions à régler relevant souvent des compétences cantonales. Si les questions sont évidemment plus complexes qu'à l'intérieur d'un même canton, elles devraient encourager à l'élaboration d'une stratégie claire de la part du gouvernement cantonal plutôt qu'à l'abandon pur et simple de ces questions.
- **L'affirmation de la vocation technologique** de la région et l'affectation de ressources financières et matérielles à la consolidation de cette vocation, qu'il s'agisse de former la relève industrielle, de développer la recherche, de soutenir le développement des entreprises, de provoquer la diversification vers des secteurs d'activités pouvant s'appuyer sur des compétences voisines ou encore d'assurer la promotion de l'image de la région dans ce domaine.
- **Le renforcement de la formation du niveau ES et secondaire 2** dans les Montagnes neuchâteloises avec notamment la concentration de toute la formation technique en relation avec le tissu industriel et la réaffectation à cet effet du bâtiment qui sera abandonné par la HE-Arc sur le site du Locle.
- **Le développement des activités du secteur tertiaire**, capables de fixer dans la région les importants revenus générés par l'industrie d'exportation. A l'heure actuelle en effet, la région profite insuffisamment des retombées des activités microtechniques, en raison de l'exode vers d'autres régions des revenus qu'elle génère. Qu'il s'agisse de l'offre hôtelière insuffisamment développée dans les Montagnes neuchâteloises, des activités de services liés à l'industrie (avocats et notaires, communication, services bancaires et fiduciaires, etc.) souvent sollicitées en dehors de la région, ou du secteur immobilier qui doit poursuivre les efforts déployés depuis quelques années pour offrir des logements répondant à la demande et transformer ainsi les places de travail en habitants pour la région, les activités de services jouent un rôle important pour capter sur place les ressources générées par l'industrie. De ce point de vue, le canton peut accompagner les efforts des Villes dans cette direction et, surtout, amorcer un mouvement en procédant à une décentralisation de l'administration cantonale ou en déléguant certaines activités sous forme de mandats de prestations aux Villes (effets immédiats sur le commerce et la restauration et à moyen et long termes sur les commandes publiques et la démographie).
- **La valorisation des atouts spécifiques en matière culturelle et patrimoniale**. En plus des éléments récemment mis en lumière comme la candidature des deux Villes au patrimoine mondial de l'Humanité, l'importance de l'industrie horlogère dans le passé comme aujourd'hui, des réalisations majeures de Le Corbusier et un riche patrimoine Art Nouveau, la région compte aussi des infrastructures et des acteurs culturels d'un très haut niveau (salles de spectacle, théâtres et salle de musique, musées, galeries, troupes théâtrales, ensembles musicaux, créateurs, etc.) qui tous contribuent à une image positive de la région et du canton et offrent des activités attrayantes pour la population résidente. Dans tous ces domaines, si l'initiative relève essentiellement des autorités communales, le soutien de l'Etat pour des réalisations ou des infrastructures d'importance cantonale, voire nationale, est néanmoins indispensable.

- **Le développement de la qualité de vie en ville.** Là encore, une part importante de la stratégie relève de l'initiative communale, mais le soutien du canton pour régler par exemple les questions de trafic (itinéraires routiers de contournement, développement des transports publics, liaison centre-ville – gare au Locle, etc.) nécessite non seulement l'appui, mais un engagement marqué de l'Etat.

Ces axes de développement sont également ceux qui servent de base aux négociations en cours dans le cadre du RUN. Ils sont dès lors connus du Conseil d'Etat dont on ne saurait admettre qu'il prenne prétexte, pour motiver l'absence de leur prise en considération, du fait que le contrat d'agglomération n'est pas formellement signé entre les deux Villes et l'Etat, en particulier en raison de la complexité du processus trans-frontalier qui est venu compléter la négociation.

Par ailleurs, il semble important d'insister sur le fait que le développement d'une telle stratégie de façon coordonnée entre l'Etat et nos deux Villes est non seulement nécessaire et favorable dans l'optique de la région, mais servirait également les intérêts du canton dans son entier.

Premièrement en effet, la coordination de la stratégie des autorités communales et cantonales éviterait la mise en œuvre d'actions contradictoires qui conduisent au gaspillage des ressources publiques.

Deuxièmement, les atouts spécifiques de la région dépassent les frontières de celle-ci et peuvent profiter à l'entier du canton en contribuant à son développement et à son rayonnement d'ensemble. A ce titre, l'importance de la création d'emplois ces dernières années dans les Montagnes neuchâteloises (progression presque équivalente en 2006 à la totalité de la progression enregistrée au plan cantonal) est significative. En outre, avec 40% de pendulaires, les revenus ainsi générés contribuent à la prospérité bien au-delà des limites de la région.

Troisièmement, il faut bien constater qu'une importante infrastructure urbaine existe aujourd'hui au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Tant sur les plans de l'aménagement du territoire que de l'économie des moyens, il serait ainsi insensé de développer une stratégie qui ignore cette infrastructure, en développe une comparable ailleurs à grands frais et avec une importante consommation de sol, et fait courir le risque de ne plus disposer des ressources nécessaires pour entretenir l'existant, avec comme conséquence l'émergence de véritables friches urbaines – également coûteuses – dans nos deux villes.

Quatrièmement, l'ensemble des communes contributrices de la péréquation ont un intérêt évident à voir réunies les conditions d'un développement dynamique de notre région, de sorte que leur contribution puisse progressivement se réduire. L'inverse étant vrai aussi, l'absence de développement de notre région ne peut que conduire à une augmentation progressive des transferts via la péréquation.

Cinquièmement, on rappellera encore – sans nécessité de développer – toutes les expériences démontrant que les coûts sociaux à supporter dans une région qu'on laisserait à l'abandon sont nettement supérieurs à ceux permettant au contraire d'assurer son développement. Le schéma d'une agglomération neuchâteloise organisée autour d'un unique pôle avec quelques banlieues est donc non seulement

inacceptable, mais générateur de coûts importants à terme pour l'ensemble du canton.

Enfin, les déséquilibres trop marqués dans les rythmes de développement entre régions conduisent systématiquement à des blocages politiques qui pénalisent tout le canton ou à des décisions relativement artificielles prises à titre de compensation plutôt qu'au service d'un objectif de développement clairement établi.

## **5. Nécessité d'une volonté et d'un suivi politiques**

Compte tenu des nombreux avantages que retirerait l'ensemble du canton de la mise en œuvre d'une telle stratégie, appelée à assurer un développement équilibré du canton autour de ses deux pôles urbains, il paraît normal d'attendre du Conseil d'Etat qu'il en fasse une priorité politique et qu'il la traduise dans des principes et objectifs précisément établis.

Ainsi, il conviendrait que le Conseil d'Etat s'attache à élaborer des plans d'actions clairs dans les domaines dans lesquels il entend valoriser le potentiel des Montagnes neuchâtelaises. A défaut, il retombera systématiquement dans le cercle vicieux de l'accumulation des critères tels que l'accessibilité et la masse de la population du Littoral, qui justifiera encore longtemps des choix d'investissement qui renforcent le mouvement de concentration autour du chef-lieu et affaiblissent le potentiel des Montagnes neuchâtelaises.

Tant sur l'objectif d'un développement équilibré des deux pôles urbains que sur celui de l'exploitation des ressources spécifiques des Montagnes neuchâtelaises, l'affirmation d'une véritable volonté politique, pour être prise au sérieux, devrait donc s'accompagner de la publication d'indicateurs réguliers.

On peut par exemple penser à une mesure systématique de la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement par agglomération ou région du canton et à la publication régulière de ces indications. Ou encore à un suivi (rapport) périodique sur l'état d'avancement des projets identifiés par les autorités communales et cantonales comme devant contribuer au développement de la région.

Nos Villes souhaitent également que le Conseil d'Etat étudie rapidement la question de la création d'un indice social en matière scolaire en compléments aux indices de ressources, de charges structurelles et de centre retenus dans le cadre de la péréquation. Un tel indice permettrait d'envisager des mesures de correction des charges que supportent les communes hébergeant, en raison de la composition de leur tissu économique et de la relative détente de leur marché du logement, une population au niveau socio-économique plus faible ou une proportion élevée de requérants d'asile ou de personnes admises provisoirement à séjourner dans notre pays. La définition d'un indice social permettrait par exemple de moduler les effectifs maximums admis par classe, le niveau de subventionnement des traitements du corps enseignant et des structures d'appui aux élèves.

A court terme, les Conseils communaux ont déjà fait savoir au Conseil d'Etat qu'ils attendaient une évolution positive et des résultats concrets notamment dans les dossiers suivants :

- **Administration du RUN** : sur ce point, un accord est intervenu au sein de l'association et les quinze personnes composant le Bureau des agglomérations et des régions ont investi leurs nouveaux bureaux à La Chaux-de-Fonds le 1<sup>er</sup> février dernier.
- **Siège de la Caisse de pensions unique et équilibre des placements de la nouvelle institution** : une disposition de la loi en préparation est prévue en ce qui concerne les placements et, malgré une première option désignant Neuchâtel comme siège de la caisse unique, un accord est en vue avec la Ville de Neuchâtel et l'Etat pour retenir finalement La Chaux-de-Fonds.
- **Décentralisation de l'administration cantonale** : des demandes régulières sont adressées dans ce sens au Conseil d'Etat et plusieurs dossiers sont à l'étude. La Ville de Neuchâtel a eu l'occasion de manifester son accord au principe d'une décentralisation. La Ville de La Chaux-de-Fonds se réjouit d'accueillir prochainement les services du domaine pénitentiaire, mais juge ce déplacement comme encore insuffisant, en particulier dans la mesure où le service des forêts a récemment quitté La Chaux-de-Fonds et où l'ORACE pourrait en faire prochainement de même. Quant à la Ville du Locle, elle est systématiquement ignorée par les autorités cantonales, malgré les sollicitations des autorités exécutives locloises à tel titre qu'à ce jour, il n'y a pratiquement aucun service du canton sur le district du Locle. Un effort accru en direction d'une meilleure répartition régionale des emplois publics s'impose donc.
- **Concentration des filières de formation technique dans les Montagnes neuchâteloises** : de façon à compenser le départ de l'école d'ingénieurs et à renforcer la vocation technologique de la région, nous avons sollicité du Conseil d'Etat qu'il concentre les formations techniques du secondaire 2 et ES dans les Montagnes neuchâteloises et utilise notamment le bâtiment que la HE-Arc va quitter. A ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas pris position.
- **Déblocage de l'extension de Néode** : un projet d'extension permettant le développement de l'accueil d'entreprises et l'installation de salles dites "propres" en complément aux infrastructures existantes a été élaboré, il pourrait jouir d'un financement externe partiel et est en attente du feu vert du Conseil d'Etat depuis plusieurs mois. Les Conseils communaux sont intervenus à plusieurs reprises pour que le blocage actuel, lié davantage à des compétences mal clarifiées qu'à des questions de principe, puisse être rapidement levé.
- **Maintien des instituts de la HE-Arc dans les Montagnes neuchâteloises** : la localisation des instituts de microtechnologies appliquées, respectivement d'horlogerie et création, doit être confirmée dans les Montagnes neuchâteloises avant que les voix demandant leur regroupement sur les lieux d'enseignement ne prennent de l'ampleur. Ces instituts revêtent en effet une importance capitale pour le renouvellement du tissu de PME de la région et il ne saurait être question de les délocaliser à leur tour.
- **Réouverture des discussions avec le CSEM, l'IMT et l'EPFL en ce qui concerne l'installation du pôle des microtechniques** : sur ce point, les Conseils communaux ont demandé à l'Etat de rouvrir les discussions avec leurs partenaires de façon à envisager ce qui pourrait être développé dans les Montagnes neuchâteloises, en particulier dans le site à vocation de pôle de développement d'importance cantonale : Le Crêt-du-Locle.
- **Installation du centre dramatique régional** : une négociation est en cours sur ce sujet entre les trois Villes, l'Etat et Arc-en-Scènes, qui devrait confirmer l'exploitation des infrastructures du TPR à Beau-Site (La Chaux-de-Fonds).

- **Contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds** : ce dossier revêt un caractère urgent pour permettre le réaménagement du centre-ville aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat avait convenu jusqu'à fin 2007 que les études devaient être menées conjointement pour les deux Villes, tout en soulignant que les ressources à disposition devront peut-être être étendues.
- **Développement de l'offre ferroviaire vers Bienne et vers Besançon** : la relation Bienne – La Chaux-de-Fonds – Le Locle permet aujourd'hui une offre moins performante qu'il y a 20 ans alors qu'elle fait partie du réseau de base national et constitue le principal accès aux Montagnes neuchâtelaises depuis la Suisse alémanique. En outre, elle est importante pour la liaison de St-Imier avec la Suisse romande et joue également un rôle de desserte d'agglomération. Les contacts avec le canton de Berne, renoués fin 2005 à l'initiative de la Ville de La Chaux-de-Fonds, doivent être intensifiés, l'infrastructure modernisée, le matériel roulant renouvelé et les horaires intensifiés. En direction de Besançon, future gare du TGV Rhin-Rhône, c'est également l'infrastructure et les cadences qui doivent être améliorées. Des questions relatives aux systèmes de sécurité doivent être réglées en coordination étroite avec la France. Les contacts avec la Franche-Comté, également relancés à l'initiative de nos deux Villes, doivent être suivis de façon très régulière et un plan d'objectif doit être défini entre tous les partenaires. Dans les deux directions, les améliorations sont indispensables et urgentes.
- **Équipement du Crêt-du-Locle** : dans la foulée du concours d'aménagement du Crêt-du-Locle, des dépenses importantes d'équipement devront être consenties sur ce site, défini par le canton comme pôle de développement d'importance cantonale. Une participation significative du canton à l'édification de ce pôle est dès lors attendue.
- **Équipement et valorisation des sites Le Corbusier (La Chaux-de-Fonds) et du Col-des-Roches (Le Locle)** : parfaitement inscrits dans la stratégie du RUN visant à développer et valoriser les sites à proximité des gares, ces deux quartiers à développer doivent pouvoir bénéficier du soutien de l'Etat pour leur équipement, pour des investissements immobiliers, pour l'installation de services publics et pour le renforcement de la desserte ferroviaire.
- **Soutien aux musées d'horlogerie** : malgré des déclarations publiques des représentants du Conseil d'Etat depuis plusieurs législatures allant dans le sens d'un soutien accru aux musées d'horlogerie, aucune concrétisation n'a à ce jour pu être enregistrée, quand bien même la question a été régulièrement évoquée.
- **Soutien à diverses manifestations contribuant au rayonnement du canton via les atouts spécifiques de la région** : les soutiens obtenus de l'Etat par des organisations comme *La Plage*, *La journée du patrimoine horloger*, *L'association Maison Blanche* ou le festival *Les Amplitudes*, ainsi que *Les Promotions*, *La Foire du livre* et *Le Corbak Festival*, sont sans comparaison avec d'autres manifestations d'envergure qui se déroulent ailleurs dans le canton. Sur l'ensemble de ces dossiers, les exécutifs relancent régulièrement l'Etat et ses services pour obtenir une meilleure égalité de traitement et une reconnaissance du rôle de ces manifestations pour le rayonnement du canton.

## 6. Conclusion

En proposant la tenue d'un débat politique sur les récentes décisions du Conseil d'Etat et, surtout, sur les conditions du développement futur des Montagnes neuchâtelaises, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont souhaité démontrer

que la direction imprimée ces dernières années par les décisions cantonales influençant la politique régionale ne pouvait plus être admise. Ils ont également souhaité souligner l'importance des décisions prises dans les domaines des Hautes Ecoles et des Hôpitaux et leur impact sur l'organisation du canton.

Dans ces deux dossiers comme dans bien d'autres, les Conseils communaux entendent combattre systématiquement les tendances centralisatrices. Par contre, dans l'esprit du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), ils ne considèrent pas que les équilibres régionaux doivent s'appliquer dans le sens d'un « effet miroir » entre les deux pôles urbains des Montagnes et du Littoral, mais dans le sens d'une complémentarité entre les différentes régions et agglomérations de notre canton.

Convaincus qu'il appartient aux autorités politiques de la région et du canton d'entreprendre la résolution de ces questions, ils ont tenu à réunir les Conseils généraux et ont décidé de convier le Conseil d'Etat à participer à vos débats.

Le présent rapport, au-delà du résumé qu'il dresse des plus récentes décisions prises par l'Etat, a cherché avant tout à tracer les pistes d'un développement concerté de la région dans l'intérêt de l'ensemble du canton plutôt qu'à dresser la critique des décisions prises. Certes, un regard rétrospectif s'est avéré utile pour illustrer les préoccupations du moment – bien que relativement anciennes – mais les éléments permettant d'identifier des points de convergence pour construire ensemble l'avenir de la région nous paraissent devoir prendre plus d'importance.

Les pistes suggérées ne sont bien sûr pas exhaustives et doivent servir avant tout à orienter le débat. Les Conseils communaux se réjouissent dans ce sens d'entendre les positions que pourront adopter vos conseils.

Dans cette perspective, nous vous prions, Mesdames les Présidentes, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

VILLE DU LOCLE

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président      Le chancelier  
D. de la Reussille    J.-P. Franchon

Le président    Le chancelier  
L. Kurth      S. Jaquenoud

**Rapport des Conseils communaux relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises et aux décisions de l'Etat au sujet de la répartition des missions de soins aigus entre les sites de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) et de l'organisation de la Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien (HE-Arc)**

**Mme Danièle Cramatte, présidente:**

Nous tenons en préambule à dire que l'intervention que nous faisons ce soir est l'émanation de l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil général des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Notre volonté est de défendre en commun le développement équilibré de notre canton et de réaffirmer l'importance fondamentale des Montagnes neuchâteloises dans ce développement et ce au-delà de considérations électorales.

On peut ce soir parler « d'union sacrée » autour de ce qui nous unit; **notre engagement pour cette région !**

Le rapport d'information qui nous est soumis par les exécutifs de nos deux villes a obtenu le soutien des groupes (par ordre alphabétique) : Les Verts, Parti libéral PPN, POP, Parti radical, Parti socialiste et UDC. Les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lassés des décisions prises par le Canton, décisions en très grandes parties ressenties comme iniques par la population des Montagnes neuchâteloises, adhèrent aux différentes remarques et aux nombreuses propositions des Conseils communaux.

En ce qui concerne la HE-Arc, les élus des Montagnes ne peuvent que déplorer la centralisation des Hautes Ecoles sur le seul site de Neuchâtel et donc la délocalisation de l'Ecole d'ingénieurs du Locle, qui quittera ainsi le terrain industriel historique qui l'a vu naître et affaiblira d'autant les PME des Montagnes. L'exécutif cantonal n'a eu de cesse de nous répéter que la Confédération imposait un nombre minimum d'étudiants par site. En fait, elle n'impose pas, elle recommande. Nuance que le comité s'est bien tenu de préciser. On aurait pu se reposer sur un Conseil d'Etat combatif qui aurait discuté avec la Confédération. Le dialogue est possible lorsque l'on s'en donne les moyens. Certes, l'Ecole d'ingénieurs du Locle n'atteint pas ce quota, mais le site de Delémont non plus, et il est maintenu. Le Conseil d'Etat n'a jamais vraiment ferrailé pour la sauvegarde de la HE-Arc dans les Montagnes. Il a même favorisé son déplacement dans le Bas sous couvert d'une exigence du COSTRA.

Notre seule consolation est le maintien des instituts de recherche dans les Montagnes neuchâteloises. Mais au vu des décisions prises au fil des années, qui nous garantit qu'à moyen et long terme le processus de centralisation commencé n'aura pas raison de nos centres de recherche ? Nous sommes en droit d'émettre des doutes sur la pérennité de ces centres quand nous songeons, comme il est dit dans le rapport, que l'Etat n'a pas consulté les autorités des Montagnes pour ce qui est de la constitution d'un pôle des microtechniques, alors même que nous abritons le cœur des compétences en ce domaine.

La décision de délocaliser la Haute Ecole d'ingénieurs étant prise, nous voulons des investissements porteurs d'avenir pour notre région. Par le biais d'une extension de Neode, d'une réaffectation du bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs du Locle à des fins de formation avec un renforcement significatif du niveau ES et secondaire II. Donc, des

investissements forts visant à la consolidation et au développement de notre région à vocation technologique.

S'agissant du bâtiment de l'École d'ingénieurs, rappelons que le bâtiment d'origine date des années 70, qu'une première extension a été réalisée dans les années 90, que cette extension a nécessité la démolition de plusieurs maisons du début du XXe caractéristiques du tissu urbain et qui feraient référence aujourd'hui pour le projet UNESCO, qu'en prévision d'une 2<sup>e</sup> extension, qui ne sera jamais réalisée, un nouvel îlot de bâtiments de la même valeur a été détruit. Nous ne pouvons pas sacrifier notre patrimoine au détriment de nouveaux bâtiments qui seront délaissés dix ans plus tard. Ceci nous rend d'autant plus méfiants si l'on se réfère à la réaffectation de l'École de nurses, vide depuis 5 ans. En effet, malgré les promesses du Conseil d'Etat, ce bâtiment n'a jamais été réaffecté. Il n'y a même jamais eu de volonté politique de réaffectation. Nous en avons une démonstration récente par le transfert de la Caisse de pension de l'Etat dans les locaux de Comète à La Chaux-de-Fonds. L'Etat, à l'inverse des propos tenus, n'est jamais venu in situ voir le bâtiment et a décrété sur plans que les transformations prendraient trop de temps.

**Mme Katia Babey Falce, présidente:**

Pour ce qui est de la répartition des missions de soins aigus entre les sites de l'Hôpital neuchâtelois, nous pouvons saluer la décision de l'Etat de maintenir la vocation de site principal de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, en lui attribuant le site mère-enfant, ce qui va bien entendu dans le sens d'un renforcement des Montagnes neuchâteloises. Malgré cette décision, des questions demeurent :

Les différentes procédures en cours ou à venir ne risquent-elle pas de retarder la modernisation du site de La Chaux-de-Fonds, voire même de remettre en cause cette décision ? Il est impératif que les travaux de modernisation commencent au plus vite, est-ce que le montant prévu de 55 millions sur 8 ans est garanti ?

Au surplus, il est impensable de transférer à la charge des communes les crèches qui étaient jusqu'à maintenant financées par l'hôpital. Il s'agit de crèches d'entreprises et elles doivent le rester conformément d'ailleurs à la convention d'intégration de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds qui dispose à son article 37 que : «La garderie est transférée à l'EHM, qui reprend tous les droits et obligations de la Commune y relatifs»

Sur l'implantation du site mère-enfant dans les Montagnes neuchâteloises, nous tenons encore à préciser quelques points qui nous semblent importants. Le rapport d'experts «Antares» ne conclut pas de manière catégorique à une localisation du site mère-enfant à Neuchâtel.

Ce scénario avait, il est vrai et soyons honnêtes, la préférence des experts, mais la variante retenue par le Conseil d'Etat n'est pas comme il a été dit et écrit : «une simple décision politique, contraire à l'intérêt de la majorité de la population du canton!». Le rapport «Antares» spécifie en effet que:

**«Les deux scénarii garantissent une accessibilité globale aux soins qui est adéquate. Ils permettent d'optimiser l'utilisation des ressources et de réaliser une économie financière. Ils impliquent des conséquences positives pour l'Hôpital neuchâtelois. La réalisation des 2 scénarii implique des investissements qui sont concordants à ceux envisagés. Les deux scénarii impliquent un renforcement du dispositif hospitalier de La Chaux-de-Fonds aux dépens de celui de Neuchâtel.»**

On ne peut dès lors pas soutenir que cette décision est contraire à l'intérêt général, sans faire preuve à tout le moins de partialité ...

Pour conclure sur ce dossier de l'Hôpital neuchâtelois, il est impératif que le Conseil d'Etat s'engage à maintenir la policlinique du Locle, à assurer une garde pédiatrique 24h/24 sur le site qui n'accueillera pas le centre mère-enfant et à organiser des transports entre les différents sites du canton. Rappelons ici que l'Hôpital du Locle a perdu ses services hospitaliers de maternité, de gynécologie et de chirurgie. La seule consolation était l'assurance du maintien de ces services à La Chaux-de-Fonds. De plus, l'unité de psychogériatrie, ouverte à la suite d'une demande forte de l'ensemble des acteurs de ce domaine, se retrouve avec un étage vide depuis plusieurs mois. Nous nous retrouvons donc dans une situation aberrante où des patients du Haut du canton, et du district du Locle notamment, «descendent» à l'Hôpital de Perreux. Cette situation est inadmissible tant pour les personnes hospitalisées que pour leurs proches.

Passons maintenant au dossier des transports: Il est vital pour l'avenir du canton que le Transrun voie le jour le plus vite possible. Si cette liaison est essentielle, elle ne constitue pas à elle seule la solution pour l'avenir des Montagnes neuchâteloises. Prenons l'exemple de la ligne qui relie Bienne au Locle: Elle n'est plus du tout performante, son état d'obsolescence est remarqué par tous les utilisateurs. Il ne faut pas oublier que cette ligne est l'ouverture sur la Suisse alémanique et que de nombreux échanges avec cette partie de la Suisse justifient son amélioration. Le taux de couverture des coûts de cette ligne est préoccupant, mais nous devons bien reconnaître que l'attractivité de cette liaison ne peut pas être citée en exemple, qu'il s'agisse de la qualité du matériel roulant ou de la fréquence des horaires. Nous pouvons ici féliciter le Canton du Jura qui, lui, a fait preuve de dynamisme pour promouvoir l'utilisation des transports publics en parallèle avec le développement de l'infrastructure routière de la Transjurane. L'un n'a pas empêché l'autre. En s'intégrant dans le réseau du RER bâlois, la ligne de Porrentruy à Delémont a vu son taux d'occupation augmenter de 50% et ceci grâce à l'amélioration de l'offre, de la qualité du matériel roulant et de l'augmentation de la fréquence. La ligne de Bienne à La Chaux-de-Fonds vit en quelque sorte en autarcie et ne prend place dans aucun concept global. Il serait temps, à l'instar de ce qui a été fait pour la ligne qui relie Berne à Neuchâtel de l'intégrer dans le RER bernois afin de faire partie d'un réseau dont la pérennité est assurée. Voilà par exemple un projet porteur pour l'avenir de notre région.

#### **Mme Danièle Cramatte, présidente:**

Pour ce qui est du trafic routier nous sommes consternés de constater que dans le rapport sur le projet d'agglomération RUN du 14 décembre 2007, il est écrit en page 86 : **«qu'il est renoncé au contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la réalisation de ces projets n'est pas fondamentalement écartée, mais elle n'est pas prévue dans le cadre du projet d'agglomération»**. Et en page 127 : **«Les projets ont été éliminés d'emblée et ne sont pas entrés dans le calcul de l'efficacité, parce qu'ils n'ont pas trouvé leur place dans le projet d'agglomération RUN»**: On cite plusieurs projets écartés dont... **«les contournements H20 de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Soit ces projets ne participent pas à l'atteinte des objectifs du projet d'agglomération et affaibliraient son efficacité; soit ils présentent de manière évidente un rapport utilité/coût défavorable ou encore trop vague»**.

En tant qu'élu(e)s des Montagnes nous restons «perplexes» en lisant cela et nous venons à en douter de la pertinence du RUN, surtout quand il est écrit en page 164 que l'un des critères importants, **«est la qualité de vie et que ce critère est rempli en termes d'efficacité»**. Là, nous avouons que le doute devient abyssal. Il serait peut-être judicieux de demander à la population locloise, par exemple, ce qu'elle pense de sa qualité de vie et de celle de ses enfants quand le centre ville est traversé par 25'000 véhicules par jour. Nous sommes conscients que ce projet d'agglomération n'a pas valeur de plan directeur, mais le fait de ne pas inscrire les évitements dans le projet d'agglomération suscite l'incompréhension de la part des instances fédérales et notamment de l'OFROU qui devrait reprendre la H20 dans la gestion des routes fédérales. Depuis plus de 20 ans les autorités des villes intercèdent auprès du Conseil d'Etat relativement au problème du trafic. Dans les années 85, la réponse était «on réalise les travaux dans le Bas afin de désenclaver le canton, mais ensuite, on vous promet de traiter le Haut». Naïve, la population des Montagnes a voté les crédits y relatifs. En outre, et afin de faire bonne figure dans le projet de plusieurs dizaines de millions, un crédit de 8 millions était prévu pour le percement du Col des Roches, permettant ainsi l'accès aux Brenets par les bus. Ces travaux votés par le peuple n'ont jamais été réalisés. Des millions ont été investis dans le bas du canton et les Montagnes neuchâteloises doivent à leur tour bénéficier d'investissements conséquents.

Depuis lors, le nombre de véhicules traversant la ville n'a cessé d'augmenter, conjugué à la bonne situation économique et à l'augmentation du trafic frontalier. Ce sont aujourd'hui 25'000 véhicules qui traversent la ville du Locle à la hauteur de la rue du Marais. La récente étude Transitec confirme la nécessité de l'évitement tout en suggérant des mesures provisoires de régularisation de la circulation. La situation n'est en effet plus tenable. Les valeurs d'alarme, du bruit et de la pollution sont largement dépassées. Eu égard au contournement de La Chaux-de-Fonds, le constat n'est guère plus brillant, puisqu'avec l'ouverture du tronçon du Crêt-du-Locle, l'on déverse 1km d'autoroute à travers un quartier d'habitations collectif. Certes, la voirie est plus large, mais le degré de nuisance est aussi important. Les normes légales sont également dépassées. Cet état de fait ne peut perdurer.

Pour ce qui est de la promotion économique, nous devons préciser que la promotion économique neuchâteloise est plutôt opaque. Il y a trop peu de collaboration avec les collectivités concernées. La quasi-totalité de ces aides sont effectuées sous forme d'exonération, voire de déduction fiscale. Dans tous les cas, les communes concernées sont touchées et participent également à cet effort sans connaître la teneur exacte des négociations. Si la promotion économique a contribué à attirer des entreprises dans les Montagnes neuchâteloises, ce dont nous nous réjouissons, il ne faut pas oublier que ce n'est pas le seul facteur d'implantation. Notre région peut aussi mettre en avant sa main-d'œuvre qualifiée, un savoir-faire exceptionnel, des terrains disponibles, des sous-traitants de qualité, des jeunes bien formés, un aéroport, etc.

**Mme Katia Babey Falce, présidente:**

Certains esprits chagrins nous opposeront que notre région bénéficie également «largement» de la péréquation financière intercommunale et que de ce fait le rééquilibrage est déjà effectif. Nous répondrons ceci : la péréquation vise à rétablir des conditions-cadres comparables pour des collectivités publiques n'ayant au départ pas les mêmes avantages.

Mais si par la suite les investissements continuent à être répartis de manière déséquilibrée, c'est comme si, permettez-moi l'exemple, nous devons tous courir le même marathon, que certains bénéficient d'une route goudronnée et plate, d'un entraînement professionnel, de chaussures adaptées et que d'autres doivent courir ce même marathon sur un chemin en montée, sans préparation et de surcroît pieds nus. On pourra argumenter longtemps en disant que tous partent à la même heure : nous vous laissons deviner qui fera le meilleur temps ?

En d'autres termes, la péréquation financière sert à combler un déséquilibre dû à des facteurs externes, comme la situation géographique. L'Etat doit en collaboration avec les communes veiller au respect de l'équilibre régional. La péréquation n'est que l'un des aspects de cet équilibre. Elle ne peut à elle seule rétablir la balance si les investissements ne suivent que très partiellement.

Il y a d'autres exemples où l'on peut en toute bonne foi parler d'inégalité de traitement, nous insistons, ce qui va suivre n'est de loin pas une liste exhaustive...

- Non-reconnaissance des Musées d'horlogerie comme d'importance cantonale voire nationale.
- Subventionnement des Bibliothèques de La Chaux-de-Fonds et du Locle insuffisant par rapport aux 19 bibliothèques universitaires et aux deux bibliothèques de la ville de Neuchâtel.
- Participation faible de 45'000 francs pour la reconnaissance UNESCO et encore sur trois ans, soit 15'000 francs par année pour l'un des projets les plus porteurs de ces dernières années.
- Absence d'intérêt manifeste pour le quartier le Corbusier à La Chaux-de-Fonds, alors même que l'un des critères prépondérants du volet urbanisme du RUN est la densification urbaine et que ce projet fait pleinement sens avec le TRANSRUN.
- Manque depuis de nombreuses années de salle de gyms, il faut saluer ici un subventionnement récent de l'Etat pour une halle double à La Chaux-de-Fonds. Mais il a également fallu que Le Locle se batte afin d'obtenir des subventions cantonales (dues) lors de la création de la couverture de la patinoire.

Nous tenons également à rappeler que nos deux villes ont su au cours des années mener à bien un ensemble de fusions ou de rapprochements, qu'ils s'agissent de l'Etat civil, du SIS, de SIM SA qui a grandement facilité d'ailleurs la création de VITEOS, du service des forêts, du ramassage des déchets... Et si nous sollicitons ce soir des investissements équilibrés de la part du canton, il est également important de souligner que notre région ne fait pas que solliciter de l'aide. Les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont entrepris ensemble depuis longtemps un travail certes long, mais qui porte ses fruits sur des projets d'envergure. Je citerai uniquement comme exemples, le réaménagement du Crêt-du-Locle, la candidature à l'Unesco qui sont un vrai trait d'union entre nos deux villes.

En conclusion, et au nom de notre attachement aux valeurs qui fondent notre cohésion cantonale, nous tenons à exprimer ici notre détermination à faire entendre et comprendre la voix de notre région.

C'est historique. Ce soir, tous les groupes politiques ont su dépasser leurs différences et s'exprimer d'une seule voix. Pourquoi ? Parce que la situation est devenue urgente. Aussi, tous les élus savent-ils que pour honorer la confiance des habitants des villes du Locle et

de La Chaux-de-Fonds, ils feront tout pour préserver l'égalité de traitement due à chaque citoyenne et citoyen de ce canton.

Les Montagnes neuchâteloises participent plus que largement à la prospérité générale, notre savoir-faire est mondialement reconnu. Nous espérons sincèrement qu'il puisse l'être aussi au niveau de nos autorités cantonales.

C'est pourquoi, afin de poursuivre la démarche des Conseils communaux et généraux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les groupes unis déposeront prochainement une initiative commune sur le thème de l'équilibre régional, s'appuyant sur l'art. 5 lettre g) de la Constitution cantonale.

Comme vous l'aurez sans doute compris l'ensemble des groupes politiques des Montagnes neuchâteloises acceptera le rapport des Conseils communaux. Merci de votre attention.

**M. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle:**

Mesdames les Présidentes, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue. Nous souhaitons simplement en préambule vous indiquer que les exécutifs des deux villes prendront la parole à tour de rôle par leur président respectif, que nous avons eu l'occasion de discuter de nos interventions afin d'essayer d'éviter autant que possible les chevauchements entre les éléments qui seront avancés par le président de la ville de La Chaux-de-Fonds Laurent Kurth et ma prise de parole. Et puisque nous sommes au Locle, c'est avec plaisir que je donne la parole en premier à notre collègue Laurent Kurth.

**M. Laurent Kurth, président de la ville de La Chaux-de-Fonds:**

Mesdames les Présidentes, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais à mon tour, au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, remercier la délégation du Conseil d'Etat de sa présence et dire aux représentants du gouvernement neuchâtelois combien nous apprécions l'ouverture au dialogue que nous lisons dans leur participation au débat de ce soir. Les réformes, en effet – voulues par le gouvernement cantonal, comme par nos autorités – ne peuvent à nos yeux intervenir de façon fructueuse qu'en faisant place au débat et en permettant aux uns et aux autres d'exprimer leurs préoccupations, leurs doutes, mais aussi en capitalisant sur leurs envies, leurs énergies et leurs projets.

J'aimerais à mon tour également, remercier les groupes des deux Conseils généraux d'avoir eux aussi cherché, par une intervention commune confiée aux deux présidentes, à donner un ton positif et consensuel aux débats de ce soir. J'invite chacune et chacun à poursuivre ce débat dans la sérénité, qui n'empêche pas l'expression des divergences et des inquiétudes, mais qui traduit dans le respect porté à l'autre la volonté de construire ensemble l'avenir de ce canton et de cette région.

Car, même si l'initiative des exécutifs communaux de réunir les deux législatifs et d'inviter le Conseil d'Etat n'a pas immédiatement été comprise comme une initiative positive, même si les circonstances sont – il est vrai – relativement exceptionnelles, c'est bien dans

une volonté constructive que nous avons voulu ce débat. Pour éviter d'une part que l'amertume laissée par les récentes décisions du gouvernement cantonal n'empêche à l'avenir toute confiance et tout travail commun entre le canton et les villes, et, d'autre part, pour tenter de jeter enfin des bases communes à un projet de développement concerté pour la région et, par voie de conséquence, pour le canton de Neuchâtel.

C'est aussi, pour tout dire, avec la volonté d'affirmer que le politique sait – qu'il doit même – mieux que la rue, se saisir des sujets qui préoccupent les citoyens et tenter d'y apporter des réponses, et ce quelle que soit la difficulté de l'exercice.

Le sens que nous avons donc voulu donner à ce débat sur la politique régionale :

- N'est pas de demander l'aumône;
- N'est pas non plus de se lamenter ou de se perdre dans la critique stérile;
- Il est dans la volonté de tirer expérience des échecs de ces derniers mois, en sachant les reconnaître et dans l'ambition de construire cette région, autour d'un projet, dans une direction clairement établie, qui exploite les richesses propres de la région, affirme ses spécificités et qui fédère les énergies non seulement de ses autorités, mais de ses habitants, de ses acteurs économiques, culturels et sociaux.

C'est dans ce sens déjà, qu'à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal a rédigé il y a un peu plus de trois ans un programme de législature, construit, ironie du sort, autour de 5 axes, à savoir :

1. Une politique extérieure active et ciblée sur :
  - Le rapprochement avec Le Locle
  - La construction du RUN
  - Les relations avec les régions voisines
  - La consolidation de l'identité de l'Arc jurassien
2. La mise en valeur du patrimoine économique, architectural et culturel de la région
3. Le renforcement de la vocation de région technologique, la diversification du tissu économique et l'amélioration de l'habitat
4. La qualité de vie et le développement durable
5. Les réformes institutionnelles et l'assainissement des finances publiques.

Et c'est dans cette perspective aussi que, 2 mois et demis après la publication de ce programme de législature, en mai 2005, les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont signé avec le Conseil d'Etat une déclaration d'intention de collaboration, dans laquelle les trois parties reconnaissent à l'agglomération Le Locle – La Chaux-de-Fonds une vocation :

- de pôle économique tourné vers l'exportation,
- de pôle d'innovation en particulier dans le domaine des microtechniques et
- de porte de l'Europe pour le canton de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat et les 2 exécutifs affirmaient alors notamment leur volonté :

- de travailler à l'amélioration de l'accessibilité par les transports publics et à la fluidité du trafic individuel et
- d'appuyer les démarches de mise en valeur du patrimoine architectural, urbanistique et culturel et d'en faire des outils de promotion.

C'est dans ce sens encore que La Chaux-de-Fonds s'est engagée, résolument, ces dernières années :

- dans la mise en place du RUN : au niveau de l'association faîtière, de l'association des 3 villes et de la région Centre-Jura en collaboration avec les communes bernoises voisines;
- dans la mise en œuvre du projet d'agglomération urbaine du Doubs avec ses voisins suisse du Locle et français de Morteau et Villers-le-lac;
- dans le renforcement de l'Arc jurassien par les travaux du Réseau des Villes de l'Arc jurassien;
- dans d'importantes réformes de structures : police, informatique, services industriels, caisses de pensions, etc.

Autant de démarches marquant clairement la volonté de collaborer et de rechercher des synergies et des complémentarités avec d'autres partenaires, de concevoir l'espace de l'Arc jurassien et du canton comme des espaces de projets communs plutôt que comme espaces de rivalités.

C'est encore avec cette volonté d'entreprendre que les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont mené – ensemble – :

- le projet d'aménagement du site du Crêt-du-Loclc;
- la préparation de la candidature à l'UNESCO;

et qu'elles ont entrepris de relancer la réflexion sur les sites du Col-des-Roches et de la gare aux marchandises (quartier Le Corbusier).

Et c'est finalement aussi avec cette volonté de réformer et toujours d'entreprendre dans une direction clairement établie que la Ville de La Chaux-de-Fonds met actuellement à plat l'organisation et le positionnement de ses musées.

Or, tous ces projets – connus de l'Etat – les deux villes les ont conduits avec la conviction qu'ils s'inscrivaient dans une vision partagée avec le Conseil d'Etat, dans la complémentarité recherchée par lui entre les régions du canton, et surtout dans l'intérêt du canton de Neuchâtel tout entier.

C'est aussi avec cette conviction que nos autorités ont cherché à convaincre à leur tour du bien-fondé des réformes entreprises : le canton et notre région ressortiront plus forts en affirmant leurs spécificités et en construisant des complémentarités plutôt qu'en entretenant des rivalités.

Mais voilà, au terme d'une législature communale, la plupart des objectifs annoncés et qui dépendaient de l'initiative communale ont été atteints. Très souvent, les initiatives des autorités communales ont rencontré l'appui, l'intérêt et l'engagement d'acteurs privés : l'industrie a compris l'intérêt de l'image voulue pour le site du Crêt-du-Loclc, les investisseurs sont motivés par les projets d'aménagement du territoire, les entreprises ont répondu présentes pour l'organisation de la première journée du patrimoine horloger, même les banques réinvestissent dans les Montagnes neuchâteloises et les acteurs de la culture continuent de voir dans la région un creuset à la densité exceptionnelle. De nombreuses associations de citoyens se mobilisent aussi pour proposer et faire avancer de nouveaux projets.

Mais malheureusement, trop souvent, nos initiatives n'ont trouvé ni la compréhension, ni l'initiative, ni le soutien – si ce n'est verbal – du Conseil d'Etat, quand encore celui-ci n'a pas été le principal obstacle aux projets développés :

- on évoque le renforcement des microtechniques ? : malgré les nombreux appels du pied pour mettre en valeur le potentiel des Montagnes neuchâteloises et en

particulier du Crêt-du-Loche, le Conseil d'Etat n'a envisagé que le développement du site de la Maladière à Neuchâtel;

- on souhaite assurer la relève de cette région industrielle et exportatrice ? : un gigantesque cafouillage et au final un raté pour l'école d'ingénieurs qui ira vivre quelques années à Neuchâtel, loin du terreau naturel pouvant inspirer des carrières;
- on s'accorde sur la nécessité de développer les transports publics ? : la seule liaison développée est celle reliant Berne à Neuchâtel, mais les contacts entre les mêmes cantons pour l'amélioration de la ligne Bienne - La Chaux-de-Fonds - Le Locle sont au point mort;
- on cherche à régler les problèmes de trafic et d'accessibilité ? : la législature verra le bout du tunnel de Corcelles et le début de celui de Serrières... et la contestation du bien-fondé des évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds dans un rapport officiel transmis à la Confédération;
- on affirme vouloir développer les outils que représentent les musées d'horlogerie ? : les déclarations du Conseil d'Etat au Club 44 sur le légitime soutien que peuvent attendre les villes du Haut dans ce domaine ne suffisent pas à faire avancer les projets et ne sont suivies d'aucun effet ni d'aucune réponse aux sollicitations qui s'inscrivent dans leur foulée;
- on envisage de réformer les services publics et accroître les collaborations ? : d'un bout à l'autre du projet et aujourd'hui encore, l'Etat a été le principal frein à la mise en place de SIRUN, respectivement VITEOS.

Tout cela, ni les élus, ni la population ne le comprennent. Alors élus et population disent et redisent qu'ils n'en veulent plus, qu'ils souhaitent mettre leur énergie à faire avancer des projets dans un esprit de concertation plutôt que de la perdre à se confronter, à expliquer et à réexpliquer encore le projet dans lequel s'inscrivent leurs initiatives.

Plus qu'une liste de doléances ou de revendications, c'est la fierté des acteurs de cette région, leur volonté de participer et de contribuer à l'essor du canton de Neuchâtel, que nous avons voulu, avec le rapport d'information que nous vous avons adressé et que nous voulons, ce soir encore, exprimer devant vous, représentants des autorités législatives et du Conseil d'Etat. Avec l'espoir que le Conseil d'Etat en particulier partage cette fierté et qu'à chaque occasion qui se présente d'investir un franc dans les Montagnes neuchâteloises, il le fasse non pas avec la bonne conscience d'avoir fait un geste pour la région, mais avec la conviction qu'il investit ici pour l'avenir du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien.

Pour continuer de susciter la confiance et les investissements des acteurs privés, cette région doit bénéficier de la confiance de ses autorités.

Comme l'un des principaux centres urbains de Suisse romande, l'agglomération La Chaux-de-Fonds - Le Locle doit pouvoir se battre à armes égales avec d'autres et bénéficier de conditions d'accessibilité raisonnables.

Pour mettre en valeur et tirer profit des grandes qualités de leur urbanisme, les 2 villes doivent pouvoir compter sur des services publics et des infrastructures culturelles elles aussi de qualité.

Pour renouveler le savoir-faire à l'origine de ses caractéristiques, ce pôle technologique doit pouvoir s'appuyer sur des centres de formation et de recherche.

Pour prolonger son succès économique et tirer profit des revenus générés par son industrie d'exportation, ce tissu industriel doit organiser sa diversification.

Pour concrétiser l'ouverture à l'Union européenne décidée par notre pays, cette agglomération transfrontalière doit pouvoir compter sur une diplomatie active et des schémas révisés de la part des autorités de l'Etat et de la Confédération.

Pour pouvoir se passer enfin à terme du soutien financier des autres communes via la péréquation, ces deux villes doivent réunir les conditions d'une dynamique propre de développement.

Voilà le programme qui est le nôtre et pour lequel nous cherchons des partenaires plus qu'une autorité de tutelle ou de surveillance.

Avec les courants dominants que l'on connaît actuellement en Suisse, l'exploitation du potentiel de cette région passe évidemment par la mise en place d'une véritable stratégie et d'un plan d'actions, argumentés et construits, qui ne cèdent pas aux facilités des arguments de la masse, de l'accessibilité et de la centralité et qui permettent d'anticiper et d'entreprendre plutôt que de réagir et de s'excuser de son impuissance devant les logiques imposées par d'autres. Et dès lors qu'on s'accorde sur la stratégie à retenir, il faut en suivre la mise en œuvre. C'est dans cet esprit, bien davantage que dans celui de revendiquer encore et encore, que nous demandons la mise en place d'indicateurs cantonaux sur la répartition de l'emploi public, sur la répartition des investissements, sur la politique des subventions, sur l'évolution des standards de desserte en matière de transports, télécommunications et d'autres infrastructures et sur la répartition des centres de formation et de recherche.

Si les décisions concernant le développement de la microtechnique et l'école d'ingénieurs ont à ce point ébranlé cette région, c'est justement parce qu'elles viennent à contre-courant de la stratégie mise en œuvre par les Montagnes neuchâteloises de miser sur leurs atouts technologiques. Et c'est aussi parce qu'elles donnent, en plus, le sentiment que cette région a été absente de la stratégie du gouvernement cantonal dans un domaine qui est pourtant ici un domaine d'excellence. La population, les autorités parfois aussi, ressentent cela comme une mise à l'écart, voire comme du mépris. Et sur de tels sentiments, le canton ne construira rien d'autre que des contestations.

C'est donc l'intérêt du canton tout entier que d'envisager son organisation autour de deux pôles urbains complémentaires plutôt que de la seule capitale. D'une part pour voir ses projets avancer, mais aussi simplement parce que, dans des visées d'aménagement du territoire, dans des visées financières ou économiques, il dispose ici d'un potentiel urbain, industriel, culturel et social qui s'avère plus intéressant à exploiter qu'à abandonner ou à asservir.

Les prochains défis qui demanderont un effort de concertation entre autorités cantonales et communales sont notamment ceux de l'organisation de la mobilité, de l'aménagement du pôle de développement du Crêt-du-Loche, des choix en matière de fiscalité des entreprises et de l'orientation de la politique de recours à l'arrêté Bonny. Dans tous ces domaines, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne pourront se contenter d'être sujets de la réflexion, elles veulent y être étroitement associées.

Finalement et pour conclure, la demande de cette région est simplement de voir ses compétences, ses atouts, ses enthousiasmes et ses projets reconnus et valorisés au profit de tous. La construction d'un canton équilibré passe dès lors par une réforme mentale à la

hauteur des réformes institutionnelles dont le gouvernement affiche l'ambition. Et dans cette direction, les progrès se mesureront au niveau de fierté que le Conseil d'Etat aura à se rendre dans cette région et à la faire visiter à ses hôtes.

Dans ce sens aussi, la présence de deux représentants du Conseil d'Etat ce soir représente un signe encourageant. Je vous remercie.

**M. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle:**

Mesdames les Présidentes des Conseils généraux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes heureux de pouvoir débattre de l'avenir de notre région et satisfaits de constater que le Conseil d'Etat a répondu à notre invitation en déléguant deux de ses membres.

Comme indiqué par notre collègue Laurent Kurth, les remarques de nos deux autorités ont pour l'essentiel été faites en collaboration et en consultation, en se répartissant certains thèmes même s'il est évident que cela n'empêchera pas quelques éventuelles répétitions.

Comme nous l'avons déjà préconisé, nous souhaitons avoir un débat constructif en faisant des propositions pour l'avenir et le bien des Montagnes neuchâteloises et de manière plus importante encore pour l'unité et la cohésion du canton de Neuchâtel.

Notre volonté est donc clairement d'être constructifs mais à la lecture de la presse d'hier, nous sommes dans l'obligation de vous faire part de notre vive surprise pour ne pas dire de notre totale incompréhension quant aux propos tenus par le président du Conseil d'Etat par un article paru dans le Temps du 3 mars 2008.

En effet, nous ne pouvons que nous interroger en découvrant cette phrase, je cite : «pour en revenir aux investissements, on se rend compte en proportion de la population que les Montagnes neuchâteloises ne sont pas prérétribuées».

Cette phrase est en totale contradiction avec toutes les analyses connues des Conseils communaux, notamment celles faites par l'Institut de recherches économiques et régionales IREER de l'université de Neuchâtel et à ce titre, nous pouvons citer de nombreux exemples. Ceux que je vais citer sont tirés du dernier rapport que nous connaissons - directeur d'étude Monsieur le professeur Claude Jeanrenaud.

En partant de la réalité que la population des Montagnes neuchâteloises fait environ 33% de la population, si l'on en croit les affirmations contenues dans cet article, nous devrions retrouver dans la plupart des postes importants 33% de l'investissement total.

- Répartition de la masse salariale par district:  
La Chaux-de-Fonds 14,8% - Le Locle 5,3% - Total 20,1%.
- Répartition des achats biens, services et marchandises par district:  
La Chaux-de-Fonds 8,8% - Le Locle 2,2% - Total 11%.
- Répartition des subventions accordées par district:  
La Chaux-de-Fonds 21,3% - Le Locle 16,6% - Total 28,9%. (On s'approche un peu des 33%!)
- Répartition des investissements en bâtiments, constructions et équipements par district:  
La Chaux-de-Fonds 10% - Le Locle 0,2% - Total 10,2%.

- Répartition des investissements dans les routes cantonales, la correction et la régulation des eaux par district:  
La Chaux-de-Fonds 16,5% - Le Locle 3% - Total 19,5%.

Sur ces 5 éléments chiffrés, à une exception près, vous voyez le fossé entre la population des Montagnes neuchâteloises et les investissements réalisés dans cette région, nous le répétons, les chiffres sont tirés du dernier document connu étudié par l'IRER pour les Montagnes neuchâteloises.

Pour être complets et corrects, il va de soi que nous citerons le seul endroit où un effort important a été fait par l'Etat et nous le reconnaissons:

- Répartition par district des dépenses de la promotion économique pour le soutien des projets:  
La Chaux-de-Fonds 26,4% - Le Locle 20,1% - Total 46,5%.

Donc là effectivement, il y a eu un effort marqué que nous tenons à souligner.

Notre question est donc celle-ci: Le Conseil d'Etat a-t-il d'autres études effectuées par l'IRER qui pourraient corroborer ses propres affirmations ?

D'autre part mais d'une manière beaucoup moins importante que ce qui vient d'être souligné, nous déplorons néanmoins que dans le même article, le président du Conseil d'Etat ait fait part et de manière partisane de ses souhaits sur la composition politique du prochain Conseil communal loclois.

Cela étant dit et espérons-le entendu, le Conseil communal du Locle revient évidemment sur le rapport des deux exécutifs à leur législatif relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises ainsi qu'au débat de ces dernières années.

Vous le savez bien, ce débat n'est pas récent et nous avons déjà eu, à de nombreuses occasions, la possibilité d'évoquer à la fois notre avenir et l'indispensable équilibre régional.

Nous avons encore en mémoire la séance commune des deux législatifs et exécutifs des villes des Montagnes neuchâteloises du 12 juin 2002 qui avait débouché sur l'acceptation d'une résolution à l'attention du Conseil d'Etat, celle-ci comprenait les points principaux suivants :

1. Les conseils généraux demandent expressément au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour supprimer les inégalités constatées qui menacent la cohésion cantonale.
2. Les conseils généraux attendent du Conseil d'Etat des propositions concrètes en vue du rééquilibrage qui s'impose en tenant compte des analyses et propositions de l'IRER ainsi que de celles du rapport commun, établi par la commission IRER et prospective, approuvées par les deux conseils généraux réunis.
3. Les conseils généraux tiennent à souligner leur volonté d'être partie prenante au niveau du développement de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises mais aussi à affirmer la nécessité que le canton démontre son appui à ce nouveau développement.

Six ans se sont écoulés entre l'envoi de cette résolution à l'exécutif cantonal et le débat de ce soir. Nous devons constater qu'en termes d'investissements structurants, peu de choses

ont changé dans les Montagnes neuchâtelaises et que contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, il y a toujours un fossé régional dans le cadre des investissements.

Par contre, et nous tenons également à le relever, depuis 2001, un élément extrêmement important est survenu, c'est la mise en place de la péréquation financière intercommunale, qui a permis tout simplement et de manière particulière aux communes des districts du Val-de-Travers, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, de continuer à pouvoir fonctionner.

Comme déjà dit, nous sommes également conscients que les investissements de la promotion économique neuchâtelaise ont été importants dans les Montagnes et dans le district du Locle et ont contribué au développement économique et à la création de nombreux postes de travail.

C'est sur ces bases que les exécutifs des Montagnes neuchâtelaises souhaitent maintenant pourvoir faire des propositions au Conseil d'Etat et attendent également évidemment des réponses à leurs interrogations.

Nous souhaitons notamment que le Conseil d'Etat s'engage fermement concernant la concentration des filières de formation techniques, niveau secondaire II et ES, dans les Montagnes neuchâtelaises, en priorité dans les bâtiments que la Haute Ecole ARC va quitter.

Nous souhaitons également un engagement concernant la décentralisation de l'administration cantonale qui, à l'heure actuelle, est totalement absente notamment de la ville du Locle.

Ces deux requêtes, parmi d'autres, figurent dans le rapport d'information qui vous soumis ce soir. Nous demandons donc vivement que le Conseil d'Etat réponde à ces urgences.

Avant de conclure, le Conseil communal souhaite réaffirmer avec force et vigueur que l'avenir des Montagnes neuchâtelaises passe impérativement par une amélioration des axes de communication.

Ces éléments ont été, à de multiples reprises, évoqués et ne sont pratiquement pas contestés.

Les autorités des Montagnes neuchâtelaises soutiennent donc la liaison du TransRun Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et dans un 2<sup>ème</sup> temps une liaison avec la France voisine, probablement avec une ligne ferroviaire électrifiée. Mais il faut également et rapidement améliorer la H20 et notamment finaliser les études d'évitement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

A ce titre, nous aimerions obtenir une réponse claire de la part du Conseil d'Etat.

Nous l'avons entendu à plusieurs reprises au Grand Conseil et nous l'avons relevé avec satisfaction, que l'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds était une priorité pour le Conseil d'Etat. Ces propos ont notamment été tenus fin 2007 lors du rapport d'investissement de 4 millions de francs qui permet de poursuivre les études du tracé de la H20. Mais nous avons aussi lu avec consternation le rapport du Conseil d'Etat, projet d'agglomération RUN du 13 décembre 2007, envoyé à la Confédération et où il figure en page 86 et 127 les phrases suivantes : «renoncement à certains grands projets, évitement routier du Locle et de La Chaux-de-Fonds» ou encore «projet éliminé d'emblée et donc pas entré dans le calcul de l'efficacité, contournement en tunnel par la H20 des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds».

Vous comprendrez aisément, Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs, que les exécutifs des Montagnes neuchâteloises ont besoin d'une réponse claire de la part du Conseil d'Etat sur sa volonté de créer les conditions pour que ces évitements routiers soient vraiment réalisés.

En conclusion, nous espérons que ces débats qui devront se poursuivre, soient constructifs avec à la clé quelques mises au point mais nous sommes persuadés que pour le bien et l'équilibre du canton nos revendications doivent être entendues.

La population des Montagnes neuchâteloises de La Chaux-de-Fonds et du Locle attendent un geste significatif du gouvernement cantonal pour le bien de l'ensemble de notre canton.

**M. Fernand Cuche, président du Conseil d'Etat:**

Mesdames les Présidentes des Conseils généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères des législatifs, Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs des deux villes,

Je vous apporte les salutations du Conseil d'Etat. J'aimerais tout d'abord faire une remarque préliminaire sur la façon dont le Conseil d'Etat a évalué la rencontre de ce soir au niveau de la procédure.

Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité de façon *in corpore* entrer dans la discussion sur le rapport que vos deux exécutifs nous ont soumis, partant du principe d'une part que ces rapports concernent l'exécutif et le législatif des communes et que le Conseil d'Etat intervient sur un rapport lorsque celui-ci est présenté au Grand Conseil.

Ceci dit, nous avons tout de même décidé, compte tenu de l'insistance que vous avez manifestée au cours de ces derniers jours, de venir en délégation, prioritairement pour vous écouter.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat qui a été saisi de ce rapport la semaine avant les relâches de fin février, n'a pas eu le temps d'en discuter, mais il en discutera et il décidera sous quelle forme il apportera les réponses aux questions que vous nous posez, aux interrogations ou aux doutes que vous avez en ce qui concerne la stratégie du Conseil d'Etat.

J'aimerais préciser aussi, Madame la Présidente, qu'il ne s'agit pas d'exprimer ici une espèce de suffisance, voire à la limite un mépris de la part du Conseil d'Etat à l'égard de vos autorités, parce que nous sommes ici en délégation. Il ne s'agit pas du tout de ça.

Monsieur Kurth, il ne s'agit pas, au moment où on fait un peu d'investissement dans le Haut, j'aurai l'occasion d'y revenir Monsieur de la Reussille, que le Conseil d'Etat se donne bonne conscience d'avoir fait un geste pour le Haut. Lorsque nous avons décidé de remettre en activité la halte du Crêt-du-Locle, qui est symbolique encore par rapport à la problématique des transports dans le Haut du canton, nous avons et je l'ai dit publiquement lors de l'inauguration, posé un premier acte concret qui s'inscrit dans le projet d'agglomération. Parce qu'il y a l'agglomération du Haut jusqu'à Morteau et encore ce matin lors de la conférence de presse sur le lauréat du concours du projet du Col-des-Roches, le Conseil d'Etat a insisté sur le fait que Le Locle en particulier est au cœur de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises, d'une population d'environ 100'000 habitants. Et tant pour Le Crêt-du-Locle que pour Le Col-des-Roches, en matière d'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat a été très présent.

J'aurai l'occasion tout à l'heure de donner la parole à Monsieur Soguel pour qu'il fasse aussi un certain nombre de réponses. Mais on ne va pas ce soir répondre précisément à tous les problèmes que vous avez évoqués, l'hôpital, la HE Arc, etc. Nous pourrions intervenir, mais pas au nom du gouvernement, en fonction de la connaissance que nous avons de nos dossiers dans nos départements et vous apporter déjà un certain nombre d'informations.

En ce qui concerne les investissements, Monsieur de la Reussille, le Conseil d'Etat a décidé il y a quelques semaines de demander à l'ensemble des services du canton de donner une information précise en ce qui concerne la répartition des investissements dans le canton durant ces cinq dernières années. Je ne sais pas à quand remonte l'étude que vous avez citée, mais on constate, dans une première observation, que la répartition est meilleure que ce qu'on pouvait penser. Je ne cite pas l'ensemble des services qui ont donné des informations, mais on se rend compte qu'en moyenne, il y a le souci de répartir assez équitablement les investissements. Il y a un certain nombre d'investissements aussi qui dépendent de projets qui sont annoncés par les communes. D'ici deux à trois mois, le Conseil d'Etat donnera une information publique sur la répartition des investissements sur l'ensemble du canton.

En ce qui concerne le projet d'agglomération et la H20, il faut savoir que le concept d'agglomération a une philosophie très claire, avec des critères très clairs, qui dit que pour pouvoir accepter un projet d'agglomération, il est absolument indispensable de cibler la mobilité, les transports, par la mobilité douce ou les transports publics. Et si vous intégrez dans un projet d'agglomération le contournement routier de La Chaux-de-Fonds et du Locle, vous perdez immédiatement de la crédibilité aux yeux de l'office du développement territorial pour reconnaître l'agglomération. Je reconnais que nous aurions pu être un peu plus modérés dans les termes, mais nous devons démontrer vis-à-vis des instances fédérales que la volonté du Conseil d'Etat est d'arriver à donner la priorité aux transports publics dans l'agglomération du Haut, et ça c'est l'objectif politique fort de ce Conseil d'Etat. Le 25 mars prochain, nous serons en discussion au développement territorial pour amener des compléments d'information sur le projet d'agglomération. Nous y serons encore au mois de septembre et lors de ces entretiens, nous préciserons la stratégie du Conseil d'Etat.

J'en viens maintenant à la H20. Le Conseil d'Etat dès son entrée en fonction s'est engagé, notamment avec les interventions de Didier Berberat à Berne, à faire reconnaître la H20 comme une route nationale. La H20 de Neuchâtel au Col-des-Roches est dans le message du Conseil fédéral et il faudra encore que les Chambres fédérales donnent le feu vert à cette revendication. Sauf erreur, ce sera fin 2008, début 2009 que les Chambres fédérales seront saisies du rapport du Conseil fédéral qui entre-temps devra encore passer en consultation. Et ça c'est la deuxième stratégie du Conseil d'Etat, c'est de dire que si le projet d'agglomération n'est pas retenu, s'il est décalé dans sa faisabilité, nous avons cette deuxième stratégie de la reconnaissance de la H20 et nous voulons, parce que nous reconnaissons qu'il y a un problème de mobilité par la voiture en villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, nous voulons aussi par la stratégie de la reconnaissance de la H20 trouver les moyens d'un financement qui seront des moyens fédéraux si la route est reconnue, pour trouver une solution au problème de la mobilité.

Mais l'étude Transitech démontre que le seul contournement de La Chaux-de-Fonds ou du Locle ne résout pas entièrement le problème de la mobilité dans les Montagnes

neuchâteloises. Il y a un trafic interne à l'agglomération qui est globalement plus important que le trafic de transit. Et le Conseil d'Etat ne veut pas rater la possibilité d'une amélioration durable du problème de la mobilité dans le Haut du canton.

Concernant le tunnel de Serrières qui a fait l'objet d'une discussion au Grand Conseil en décembre, lorsque le Conseil d'Etat, en collaboration avec les autorités fédérales a décidé de construire l'A5, on était dans un concept de route nationale, d'autoroute. Nous n'étions pas dans un concept d'agglomération. Et le Conseil d'Etat a voulu se persuader qu'il n'était pas possible de faire autre chose avec cet argent. Précisons encore qu'il n'y avait pas urgence à Serrières. On a demandé des études complémentaires, on a fait des investigations pour voir si on pouvait utiliser cet argent à d'autres fins que le tunnel de Serrières, parce qu'encore une fois le problème le plus urgent, il est dans les Montagnes, il n'est pas à Serrières. C'était tout simplement impossible parce que le projet avait déjà été revu, discuté et corrigé et signé entre l'autorité cantonale et l'autorité fédérale.

En ce qui concerne la H20, dans le projet d'agglomération, il est mentionné aussi que la H20 fera l'objet d'une étude séparée du projet d'agglomération. Dans le plan directeur des transports qui a été soumis à consultation, il est aussi précisé que la H20 fait l'objet d'une étude, notamment en ce qui concerne le contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Et dans le projet d'agglomération, en ce qui concerne le contournement Est de La Chaux-de-Fonds, nous retrouvons ce contournement routier de l'Est de La Chaux-de-Fonds, parce que nous ne sommes plus sur la H20, mais sauf erreur la H18.

Je sais que cela n'est pas très simple à comprendre. Nous aurions dû être peut-être plus nuancés dans les termes en ce qui concerne le projet d'agglomération. Nous avons déjà discuté de ce problème avec la commission qui a été constituée par le Grand Conseil, commission "routes" dans laquelle siègent Monsieur Häslér et le président de la ville du Locle et j'ai signé hier une lettre qui sera signée aussi par le président de cette commission, qui sera envoyée à Monsieur Dieterle, directeur de l'OFROU, pour préciser la stratégie du Conseil d'Etat.

Voilà ce que je pouvais dire suite aux premières interventions qu'il y a eu. Je ne sais pas Madame la Présidente si vous souhaitez que Monsieur Soguel enchaîne, mais encore une fois, sur l'ensemble du rapport qui vous a été soumis ce soir par vos deux exécutifs, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'intervenir ultérieurement et nous verrons à l'interne lors d'une discussion au sein du Conseil d'Etat sous quelle forme et avec quel contenu nous voulons répondre à vos préoccupations.

**M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat:**

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que le Conseil d'Etat doit avoir de la compréhension pour l'amertume des Montagnes. C'est vrai que de perdre une école d'ingénieurs qui a à peu près 100 ans et la voir disparaître, ça ne peut pas se faire sans réaction. Et c'est vrai que la réorganisation hospitalière qui touche à la santé, qui touche à chaque personne au quotidien, interpelle et interroge, pas seulement dans les Montagnes d'ailleurs, mais partout ailleurs dans le canton et partout ailleurs en Suisse.

Et bien et c'est les deux seuls aspects que j'évoquerai d'une manière précise, ensuite, j'expliquerai comment le Conseil d'Etat voit les choses pour répondre à vos interrogations, vos exigences.

Quand le Conseil d'Etat peut prendre des décisions seul, et ça a été souligné notamment par les deux présidentes, il sait les prendre. Pour faire pencher la balance de l'équilibre régional, c'est sa décision concernant l'hôpital. Le Conseil d'Etat a pris beaucoup d'avis, bien sûr, il a travaillé en particulier avec les villes, avec les autres régions, avec beaucoup d'experts et il a pris sa décision aussi en fonction de la cohésion du canton.

Quand il n'est pas seul à choisir, il doit composer et, Madame la Présidente du Conseil général du Locle, je vous promets que ça n'est pas sans avoir dépensé beaucoup d'énergie, officiellement et officieusement, il faut le dire. Nous sommes allés à plusieurs le week-end pour convaincre la gauche et la droite jurassiennes et bernoises de la nécessité de mettre en valeur tous les atouts des Montagnes neuchâteloises. Même avec ça, on n'a pas réussi, alors on n'a peut-être pas encore suffisamment mis d'énergie, on aurait peut-être pu faire différemment, mais au bout du compte, quand on est trois pour prendre des décisions et qu'un n'est pas d'accord contre deux qui sont d'accord entre eux, la décision finale est relativement simple à comprendre. Ce n'est pas une excuse, c'est un constat un peu navrant, pour le Conseil d'Etat aussi car il n'a pas voulu que les choses se passent de cette manière.

Mais il y a d'autres éléments du pôle des microtechniques neuchâtelois qui figureront et qui pourront encore se développer dans le Haut, ce sont notamment les laboratoires, les liens de la recherche avec les entreprises. Même s'il y a encore un peu d'amertume ce soir, je pense qu'il faut véritablement utiliser ces atouts et je prends aussi l'initiative des deux villes comme une initiative positive pour préparer l'avenir. C'est bien entendu, tout le monde l'a dit et je crois qu'il faut prendre ces éléments-là comme éléments très constructifs pour préparer l'avenir, bien sûr des Montagnes, mais aussi du canton. Et l'avenir du canton, c'est aussi l'avenir des Montagnes.

Et pour cela, vous avez des atouts qui sont aussi ceux du canton mais qui sont très particulièrement situés dans le Haut. C'est d'abord le savoir-faire de toute une population depuis plus de 3 siècles, d'entreprises dans le secteur de la haute précision. Ça vient de l'histoire horlogère, c'est le domaine des microtechniques, c'est aussi le domaine qui a permis de diversifier cette industrie cantonale, notamment dans le médical. Et c'est grâce à ce savoir-faire du Haut, grâce à ce savoir-faire des entreprises, de la population, que nous pouvons aujourd'hui nous baser sur ce socle très solide pour préparer un avenir meilleur.

Plusieurs études ont été citées, j'en cite une autre, c'est l'étude sur les effets de la politique régionale, l'utilisation des instruments fédéraux de la politique régionale, c'est une étude qui date de 2004, qui a été discutée, soumise au Grand Conseil et qui faisait plusieurs constats: Il y avait un constat général qui était plutôt négatif, c'est que les instruments de politique régionale tant fédéraux que cantonaux n'avaient pas atteint leur but, parce qu'on n'avait pas retrouvé l'équilibre souhaité, en matière d'emploi, en matière démographique et c'est un constat qu'on a fait sur l'ensemble du canton. Selon cette étude, il s'agit de chiffres et non d'une appréciation politique, on voyait en gros que c'est dans la région urbaine du canton dont font partie les Montagnes, qu'on avait réussi à faire décoller l'emploi. Je vous rappelle que dans les années 70 on a perdu 10'000 emplois, 15'000 habitants, surtout dans le Haut d'ailleurs et c'est aussi dans le Haut qu'on a pu, avec les qualités que je citais tout à l'heure, reconstruire, retrouver ces emplois et c'est grâce aussi à ce savoir-faire qu'on a pu dépasser, l'année passée, le pic démographique de 1973 de 169'000 habitants. Donc on a mis 30 ans pour se refaire de cette crise horlogère, on y est parvenu ensemble, notamment avec les atouts qui se trouvent dans le Haut.

Si je cite les emplois c'est parce qu'ils permettent d'exporter ce que l'on fabrique, ce ne sont pas des emplois qui sont dans le tertiaire ou dans l'administration ou qui sont liés à la santé publique qui sont eux plutôt concentrés sur le Littoral. Donc ce sont des emplois qui nous permettent de vendre à l'étranger et de faire rentrer des devises dans le pays et il s'agit là d'un enrichissement non seulement du Haut, non seulement du canton, mais aussi de l'ensemble de la Suisse et toutes les régions de Suisse ne peuvent pas en dire autant, même les régions qu'on considère comme les plus riches aujourd'hui.

Et puis comme autre atout il y a bien sûr l'aéroport que le Conseil d'Etat soutient, il considère que c'est l'aéroport neuchâtelois, c'est le seul qu'il a décidé de soutenir et qu'il souhaite voir se développer. C'est l'ouverture à l'extérieur, à l'étranger, à l'Europe, ailleurs, en rappelant que nous sommes un canton très exportateur et que le Haut y contribue fortement.

Un autre élément d'ouverture, paradoxalement, c'est la frontière et nous sommes tout près de la frontière. Si le Bas relie le canton avec la Suisse et c'est vrai que nous avons beaucoup investi pour nous relier avec la Suisse, certains l'ont souligné, le Haut, c'est l'ouverture à la France, l'ouverture à l'Europe, l'ouverture aux pays vers lesquels on exporte ce que l'on fabrique, notamment dans le Haut du canton. Cette frontière, il faut encore mieux la mettre en valeur, mieux l'utiliser, notamment par l'amélioration des liaisons de transports publics et de transports routiers comme l'a souligné le président du Conseil d'Etat tout à l'heure et nous sommes évidemment décidés à le faire et aussi en positivant ces relations que nous avons avec la Franche-Comté et avec l'Europe.

Et puis il y a la reconnaissance du Conseil d'Etat du riche environnement naturel et culturel du Haut du canton et qu'on doit mettre en valeur. Vous l'avez fait, Messieurs Kurth et de la Reussille ont aussi souligné toute une série d'éléments qu'il faut prendre en considération.

Ce sont ces atouts-là que nous devons prendre ensemble en considération, ensemble, c'est le Conseil d'Etat et les autorités communales que vous représentez. C'est ensemble que nous pourrions développer ces projets, même s'il est vrai, je l'ai évoqué au sujet de cette étude sur la politique régionale, que les chiffres confirment en fait ce que vous avez dit, c'est qu'il y a eu une lente érosion démographique vers le Bas et qu'il faut rétablir la situation.

Alors comment la rétablir? Je ne peux pas vous faire de promesses ce soir puisque le Conseil d'Etat souhaite vous répondre de manière circonstanciée sur la base de votre rapport et sur ce que nous avons entendu lors de cette séance. Mais il y a quand même un effort général qui n'a pas encore beaucoup de conséquence aujourd'hui sur le terrain, c'est la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale. C'est l'utilisation des outils de la Confédération en matière de politique régionale, en matière d'agglomération. C'est le domaine de Monsieur Cuche, il en a un peu parlé tout à l'heure et il pourra vous en parler de manière plus précise lorsque nous serons tous là, mais cette nouvelle politique régionale nous ouvre d'autres horizons. Cela nécessite aussi des contributions financières du canton plus importantes qu'auparavant. Auparavant on travaillait en matière de politique régionale essentiellement avec de l'argent fédéral, désormais les cantons doivent aussi contribuer, c'est la loi fédérale qui l'exige et c'est 5 à 6 millions par année qui seront dépensés pour cette politique régionale durant ces prochaines années. Le Conseil d'Etat s'y est engagé auprès de la Confédération. Et cette nouvelle politique régionale accentue la volonté du Conseil d'Etat. Elle essaie de corriger les effets négatifs ou le peu d'effets

qu'avait l'ancienne politique régionale. C'est donc le projet du Réseau urbain neuchâtelois. Ce n'est pas tout à fait concret encore dans l'esprit des gens le Réseau urbain neuchâtelois, mais nous arrivons à la fin du cycle de préparation d'un catalogue de projets, ce sont ces fameux contrats de région et contrats d'agglomération et nous allons signer prochainement, je l'espère en tout cas, les deux derniers contrats, celui du réseau des 3 villes et celui de la communauté urbaine transfrontalière des Montagnes, dans le courant du printemps. On aura alors finalisé la préparation de ces projets. Ensuite, nous pourrons les réaliser ensemble.

Un autre élément, c'est le Transrun, c'est un véritable projet qui devrait permettre de mettre en réseau les régions qui sont composées de plusieurs communes et les communautés urbaines qui sont aussi composées de plusieurs communes. Le Transrun ce n'est pas seulement Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds, c'est la liaison de l'ensemble de ces régions et de ces communautés urbaines et nous estimons que ce Transrun doit aller jusqu'à Morteau et passant évidemment par Le Locle, et tout ceci par étapes. Donc c'est un vrai projet de rassemblement cantonal. Et puis, ce projet, je le précise aussi, c'est également la volonté du Conseil d'Etat de donner davantage d'autonomie communale à l'ensemble des communes, notamment aux villes bien sûr, mais à l'ensemble des communes, à une condition, c'est qu'elles se regroupent, pas forcément qu'elles fusionnent, mais c'est qu'elles collaborent et qu'elles se regroupent. C'est l'esprit du RUN, qu'elles se regroupent dans les régions, qu'elles se regroupent dans des communautés urbaines ou dans une agglomération urbaine qui verra peut-être le jour pour convaincre la Confédération que nous voulons cette agglomération pour réaliser le Transrun.

L'essentiel, la base de ce Réseau urbain neuchâtelois, ce sont les communes. Le cœur de ce RUN, ce sont les 3 villes et notamment les 2 villes du Haut, ce n'est pas le Conseil d'Etat, il l'a dit et je le redis encore et même si je préside actuellement cette association du RUN, je ne tiens pas à ce que ce soit le Conseil d'Etat qui continue encore pendant des décennies à présider cette organisation, c'est aux communes à s'en emparer comme élément de construction de l'avenir.

Je souscris dès aujourd'hui, je crois qu'on peut le dire parce que c'est aussi une volonté du Conseil d'Etat, à l'évaluation de politique régionale avec un système d'indicateurs pour l'ensemble du canton, qu'on pourrait mettre au point avec des experts qui soient neutres, de manière à ce qu'il y ait une base solide, et qu'on pourrait mettre en place à l'intérieur du Réseau urbain neuchâtelois.

Et je termine en disant que nous vivons dans un canton magnifique, avec des atouts fantastiques. Il y a des atouts dans le Bas mais il y a aussi ces atouts que j'ai cités tout à l'heure dans le Haut qui doivent être valorisés, ce sont des atouts économiques, sociaux, touristiques, culturels et toutes les régions du canton sont interdépendantes l'une de l'autre. Sans le Haut, le canton ne peut pas se développer, c'est une illusion et je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui le pensent, mais peut-être qu'il y en a relativement peu qui ont conscience des atouts des autres régions. Peut-être que le Bas n'a pas tout à fait conscience des atouts du Haut et vice-versa. Mais il faut vraiment qu'on arrive à travailler ensemble entre le Conseil d'Etat et les communes, mais aussi les communes entre elles. Et le canton, Mesdames et Messieurs, a vraiment besoin du Haut et nous vous le montrerons.

**Mme Danièle Cramatte, présidente:** Merci beaucoup. Je vais donc ouvrir la discussion. Juste avant je vous rappelle donc que si l'on tient compte des propos du Conseil d'Etat, les

conseillers d'Etat présents ne répondront qu'aux questions qui concernent leur département.

**M. Cédric Dupraz, POP:** Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole, je ne savais plus s'il y avait la possibilité d'intervenir et je serai peut-être malheureusement un peu confus.

Par rapport aux interventions du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat Bernard Soguel, vous avez parlé d'emploi, mais selon les statistiques de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, le district du Locle, avec celui des Franches Montagnes, a connu la hausse la plus forte de demandeurs d'emplois de toute la région transfrontalière qui va, je vous le rappelle de Nyon à Delémont-Porrentruy en passant par Lausanne, Bienne ou Neuchâtel, mais également Montbéliard et d'autres régions françaises.

Je sais également que vous prenez au sérieux le problème du chômage et des demandeurs d'emploi, vous avez avec certaines autres institutions comme Job Service incorporé dans le projet Speranza, tenté de réinsérer les jeunes sur le marché du travail, chose que le POP salue et nous espérons que ces démarches porteront leurs fruits.

Néanmoins, j'aimerais avoir personnellement d'autres informations sur les gardes-fous mis en œuvre par le service de l'emploi pour faire face à la libéralisation du marché du travail.

Monsieur le Conseiller d'Etat Fernand Cuche, concernant le développement des transports publics en ville du Locle, nous saluons votre intention, tout comme l'ouverture de la halte du Crêt-du-Locle, mais des intentions ne sont à nos yeux pas suffisantes. Où était l'Etat quand nous avons demandé une subvention pour la construction d'un ascenseur du centre-ville à la Gare pour faciliter la mobilité et notamment la mobilité des personnes âgées?

Bref, les termes peuvent être nuancés, les études approfondies, les intentions élaborées, mais ce que nous voulons, je pense que mon intention reflète l'ensemble du Conseil général, ce que nous voulons maintenant, c'est des actes et des faits. Merci.

**M. Gérard Santschi, PS:** Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs, on ne sera peut-être pas confus, mais en tout cas en style télégraphique, c'est le moins que je puisse dire. Est-ce qu'on sera original et novateur, je ne sais pas après tout ce qui vient d'être dit, mais j'en resterai quand même au niveau des généralités, parce que si on rentre trop dans les détails ce soir, j'ai l'impression qu'on va se perdre et qu'on ne saura plus exactement où on en sera.

Je dirai que dans les Montagnes neuchâteloises actuellement et malgré les explications que j'ai bien voulu entendre et comprendre de la part du Conseil d'Etat, subjectivement, nous ne sentons pas un réel soutien de votre part. Un conseiller d'Etat déclarait en substance que le Conseil d'Etat se préoccupait vivement de l'avenir des Montagnes neuchâteloises. Pour nous et si vous nous permettez de tourner la phrase un petit peu différemment, les Montagnes neuchâteloises se préoccupent vivement de l'attitude du Conseil d'Etat à leur égard.

De toute façon nous devons travailler ensemble, avec le Conseil d'Etat et ses services. Mais nous devons quand même reconnaître que dans les services de l'Etat, nombre de

hauts fonctionnaires ne viennent pas des Montagnes neuchâteloises, ceci expliquant peut-être cela aussi.

Pour rejoindre mon collègue Dupraz, je crois qu'il nous faut des faits visibles, concrets et ceci de manière très rapide, parce qu'actuellement on n'a pas l'impression qu'il se passe grand-chose mais c'est peut-être subjectif, je vous l'accorde volontiers. On ne doit pas non plus rentrer dans des conflits Haut-Bas stériles et stupides que de temps en temps on alimente aussi. Combien sommes-nous dans cette salle à avoir souri quand nous avons appris que la Fédération internationale de gymnastique passerait de Moutier directement à Lausanne, sans s'arrêter par Neuchâtel. C'était en plein dans la réorganisation et on s'est dit: "tiens, c'est au moins quelque chose qu'ils n'auront pas". Ce n'était pas très constructif, je dois le reconnaître. Et vous avec moi visiblement!

Un problème peut-être un tout petit peu plus concret mais je n'irai pas très loin, concernant la H20, on a pu lire aujourd'hui dans l'Impartial et l'Express que du côté de la H18, les travaux continuaient pour l'évitement de Muriaux notamment. Ce sont des travaux d'une toute autre ampleur que sur la H20, je le concède aussi volontiers, mais après l'inauguration du tronçon l'année dernière au Crêt-du-Loche, on ne voit pas la suite. Sur la H18, on la voit.

Concernant les transports publics, les développer, je pense qu'effectivement c'est une bonne chose. Mais le flot des voitures continuera à subsister en ville et les transports publics seront malheureusement bloqués dans les bouchons, donc il faut trouver une solution qui fasse avancer le tout, si je puis dire.

Je crois que ce soir, pour nous il s'agit d'un nouveau départ, rien ne sera réglé ce soir. Le Conseil d'Etat a entendu les autorités des Montagnes. Je pense que nous aurons d'autres rencontres, qu'elles soient comme celle de ce soir avec les législatifs en entier ou alors entre le Conseil d'Etat, les Conseils communaux et peut-être les chefs de groupe pour éviter d'être à chaque fois plus d'une centaine à discuter. Si on veut avancer, on peut faire des séances de préparation avant et transmettre nos idées les uns aux autres, je crois qu'on sera un petit peu plus efficace. J'en ai terminé. Merci.

**M. Claude Dubois, libéral-ppn/radical:** Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat qui a daigné venir nous écouter et en faire plus que ce qui était prévu au programme, c'est-à-dire donner l'ébauche d'une réponse. La réponse du Conseil d'Etat me fait penser à un grand homme de ce monde, le général De Gaulle. De Gaulle a dit à Alger: "Je vous ai compris". Tout le monde interprète cette phrase en sa propre faveur. Donc l'impression qui ressort du discours du Conseil d'Etat c'est qu'il nous a compris. Mais nous n'aimerions pas avoir un retour de manivelle. Nous aimerions simplement avoir une confirmation que le Conseil d'Etat nous a bien compris et qu'il comprend les préoccupations des Montagnes neuchâteloises.

Je reviendrai sur le RUN. Moi je fais partie des gens qui voient le RUN comme quelque chose qui n'est pas très clair. J'ai peur qu'en fait le RUN soit une concentration de pouvoir de certains qui prennent des décisions à d'autres. Le Conseil d'Etat a dit qu'il ne voulait pas présider longtemps le RUN, mais la manière au pas de charge dont certaines décisions sont prises dans le cadre du rapport qui a été cité en pages 86 et 127, va laisser des traces durables dans le futur développement de notre République. Et le souci que j'ai, c'est que la mise à l'écart de l'évitement de La Chaux-de-Fonds et du Locle, soit aujourd'hui un enterrement de première classe car on pourrait considérer que le mal est fait et il sera très

difficile de revenir à la charge et d'expliquer à l'OFROU qu'on change de cap. Et nous aimerions avoir la certitude de la part du Conseil d'Etat que ceci n'est pas un enterrement de 1<sup>ère</sup> classe de la suite de la H20, c'est-à-dire le contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds qui est un problème en soi.

Comme dernière remarque, on a bien les statistiques du rapport Transitech qui notent les pourcentages des voitures entre la circulation de transit et la circulation interne. Cette étude pourrait tenir compte des pics de véhicules à certaines heures car je peux vous dire qu'entre 20h et 22h le soir ce n'est pas l'enfer comme ça l'est aux heures de pointe.

En conclusion, pour être certain que le Conseil d'Etat nous a compris, il serait très agréable que le rapport du Conseil communal et ce qui s'est dit aujourd'hui ne restent pas dans des tiroirs ou suivent le sort d'une motion d'un législatif local, et que le Conseil d'Etat donne une réponse rapide. C'est ce que nous espérons. Merci.

**M. Fernand Cuche, président du Conseil d'Etat:** Le dernier intervenant a cité De Gaule, "Je vous ai compris". Je ne me suis pas exprimé ainsi Monsieur. Mais j'ai une question: Est-ce que nous nous comprenons? Quelqu'un répond non, je vais essayer de mieux expliquer.

Concernant la H20 et le projet d'agglomération, on a deux stratégies possibles. Ou bien on continue de polémiquer sur deux ou trois phrases en oubliant les autres qui sont dans le rapport d'agglomération ou qui sont dans le plan directeur des transports concernant le contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle, on continue de polémiquer et on étale ça un peu partout et là je pense qu'on risque une forme d'enterrement. Ou bien on dit et c'est là qu'il faut réussir à se comprendre et ça a été évoqué, le problème des voitures en ville, c'est le représentant du groupe socialiste qui l'a dit, et le problème de la mobilité dans le haut du canton, c'est un choix de société pour votre région, c'est un choix de société à long terme pour l'agglomération. Et je rappelle que dans le projet d'agglomération, le Conseil d'Etat, d'entente avec les communes concernées, et on le retrouve dans le plan directeur des transports qui donne vraiment la direction politique de ce canton, le Conseil d'Etat veut donner la priorité aux transports publics. Et quand je dis cela, je dis que nous voulons rattraper le fait que les transports publics, en particulier dans le Haut du canton, ont du retard, tout en précisant que les transports publics ne vont pas résoudre l'ensemble de la problématique. Et encore une fois, la stratégie consiste à avancer avec deux objectifs, la H20 où on vise le contournement du Locle, le contournement de La Chaux-de-Fonds, et en même temps le projet d'agglomération. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat est incapable de vous dire comment l'un et l'autre vont aboutir dans le cadre de la procédure de discussion des Chambres fédérales. Donc nous avançons avec deux atouts forts dans notre région. Il y a le relais qui se fait au niveau de la députation à Berne. Et je pense que le Conseil d'Etat a raison de jouer ces deux cartes. Mais reste l'interrogation profonde au moment où il faudra faire le choix définitif des priorités si nous voulons avoir un développement durable et je vous rappelle que même Monsieur Dieterle qui est le directeur de l'OFROU a dit que les Chambres fédérales seront de plus en plus attentives à l'aspect environnemental et à l'aspect consommation d'énergie. On n'échappe pas à ces réalités-là et moi j'aimerais qu'on ait la force, la capacité, l'audace de prévoir un équipement de transports dans les Montagnes neuchâteloises, dans l'Arc jurassien, qui fera la force, la compétitivité et l'attractivité de l'Arc jurassien, parce qu'on sait que la mobilité va continuer de se développer et d'augmenter. Il y aura à un certain moment des priorités à dégager et c'est ça le raisonnement du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les transports publics, c'était l'intervention d'un représentant popiste, il y a une suite à donner dans ce projet Transrun et l'accès à la gare du Locle fait partie de la suite des investissements, c'est à l'étude. Ce matin nous avons parlé de l'avenir de la gare du Col-des-Roches avec le projet qui a été retenu du développement de cette zone. Il est intégralement mentionné que cette région-là doit donner la possibilité d'une alternative pour un certain nombre de personnes qui arrivent en voiture de pouvoir la laisser là et monter dans le train.

Et je tiens à rappeler que pour ce qui est de la desserte des transports publics dans le Haut du canton, on a deux paires de trains supplémentaires Morteau - La Chaux-de-Fonds. Je sais, ce n'est pas suffisant, mais déjà aujourd'hui, il y a des dizaines de trains qui s'arrêtent au Crêt-du-Loclc. Et en ce qui concerne la liaison Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds, nous avons réussi à mettre avec l'horaire 2008 cinq trains supplémentaires et l'étape suivante, c'est de changer le matériel roulant. Je crois que le Conseil d'Etat donne là un signe très clair d'une volonté vis-à-vis des Montagnes mais vis-à-vis aussi du principal partenaire dans ces transports, les CFF, que nous voulons aller de l'avant avec ce transport public régional. On aura tout prochainement des discussions avec les autorités du Locle sur les moyens de résoudre le problème de la traversée du Locle en attendant l'évitement du Locle.

Vous ne sentez pas un soutien réel du Conseil d'Etat, ce n'est pas ce soir qu'on va essayer de vous convaincre mais vous me laissez un petit peu songeur lorsque vous dites: "Peu de hauts fonctionnaires dans les services de l'Etat viennent du Haut". Alors je vais vous dire comment on engage des hauts fonctionnaires à l'Etat. Quand on engage un nouveau responsable de l'office cantonal des transports, on fait un appel d'offres, puis on analyse les offres et on se détermine par rapport à ce qui nous apparaît être la personne la plus qualifiée. Et lorsque vous avez quelqu'un qui a travaillé aux CFF, qui a travaillé sur la problématique de la nouvelle ligne entre Neuchâtel et Yverdon, qui a suivi ce projet, vous avez quelqu'un qui a travaillé à l'office fédéral des transports et que dans le dernier entretien vous vous rendez compte que vraisemblablement c'est l'homme qu'il vous faut pour développer le transport dans le canton de Neuchâtel, c'est ça qui nous détermine. A qualification égale si on trouve un Neuchâtelois et qu'en plus il habite dans le Haut du canton, le choix se portera évidemment sur ce candidat, en espérant qu'il accepte de descendre à Neuchâtel, mais vous me direz qu'on peut toujours monter l'office des transports à La Chaux-de-Fonds (rires). C'est ça la procédure et il faut voir que pour résoudre les problèmes auxquels vous vous heurtez, ou auxquels nous nous heurtons, et comme l'a dit Monsieur Soguel, qui sont des fois des problèmes qui appellent des solutions de collaboration étroite, on est de plus en plus interconnectés avec des enjeux trans-cantonaux, intercantonaux, fédéraux, voire internationaux, comme le TGV qui s'arrête à Neuchâtel. Et quand vous allez négocier à ce niveau-là d'enjeux, vous devez vous identifier à un enjeu au moins cantonal, un canton a une vision, et vous devez vous identifier au moins à une région, sinon vous n'êtes pas crédible. Et ça c'est peut-être un message qu'on a de la peine à faire passer auprès de la population. Il y a des passages où on dit mais ce Conseil d'Etat il va où, il va un peu trop vite, il va trop fort, il ne joue pas assez avec la proximité. Mais on est dans une phase où on doit anticiper, on doit voir loin, aller chercher des appuis, des atouts forts pour que ce canton retrouve une force et on l'a vu au niveau de l'évolution démographique, ce canton a retrouvé un niveau de population relativement bon.

Voilà, j'ai essayé de répondre aux questions qui m'étaient posées.

**M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat:** Je vais répondre aux questions concernant l'économie.

Monsieur Dupraz, je ne sais pas où vous êtes allé chercher vos chiffres concernant l'emploi et quelle période ils concernaient, en tout cas, moi je n'ai pas ceux-là. Je n'ai pas avec moi les chiffres précis, mais je vous les donnerai. Le chômage baisse dans l'ensemble du canton, y compris au Locle et même surtout au Locle. Ce n'est pas au Locle qu'on a le plus fort taux de chômage. Le plus faible, c'est le Val-de-Ruz, ensuite le district de Boudry et ensuite il y a le Locle, avant Neuchâtel. Malgré le nombre très fort de frontaliers que vous avez sur votre Commune, à peu près 30% des emplois, vous avez un taux de chômage qui est plus bas que dans le district de Neuchâtel où il y a 2,7% de frontaliers. Donc l'emploi va plutôt bien et les gardes-fous du service de l'emploi, ce sont évidemment la législation fédérale et la législation cantonale, mais aussi des actions très précises qui ont été menées ces derniers mois, des actions en relation directe avec les entreprises pour intégrer notamment des jeunes de moins de 30 ans, mais aussi d'autres personnes parce qu'il faut s'occuper des moins de 30 ans car cela pose des problèmes pour l'avenir et pour toute leur vie, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'occuper aussi des autres. Et il y a des actions très précises, je prends l'exemple de Cartier à La Chaux-de-Fonds ou Nivarox ici au Locle, donc deux entreprises du Haut qui font des efforts particuliers en relation avec le service de l'emploi pour des engagements de personnes qui sont en recherche d'emploi depuis longtemps. Mais je vous donnerai les tableaux de chiffres pour que vous puissiez comparer entre districts et suivant les périodes. Bien sûr qu'il peut y avoir des différences, mais en tout cas, je crois qu'on peut dire que le district du Locle se porte bien du point de vue de l'emploi. Et le service de l'emploi se réoriente d'ailleurs. A ses débuts, et Monsieur Kurth le sait bien, c'est lui qui a monté ce service, il fallait gérer le chômage de manière globale, maintenant le service de l'emploi travaille de plus en plus avec le service de l'économie, avec le service de promotion économique pour être pro-actif et prévenir les choses.

Voilà ce que nous tentons de faire. Je ne dis pas qu'on est parfait et qu'on ne peut pas faire mieux. En ce qui concerne le nombre de hauts fonctionnaires qui viennent du Haut, Monsieur le Président du Conseil d'Etat vous a répondu, les décisions d'engagement ne se prennent pas en fonction de l'origine. Parce que moi je suis né à La Chaux-de-Fonds, donc je ne devrais prendre que des décisions en faveur de La Chaux-de-Fonds, et bien ça ne se voit pas comme ça (rires). On prend des décisions en fonction de l'intérêt du canton.

Vous avez tort de sourire quand un projet disparaît de Neuchâtel ou passe par-dessus Neuchâtel. Il faut plutôt être triste quand il arrive des choses comme ça pour l'ensemble du canton, encore une fois. Si le Haut s'affaiblit, le canton s'affaiblit mais si le Bas s'affaiblit, le canton s'affaiblit aussi. Et Monsieur Dubois, on se dira si on s'est compris quand on vous aura donné toutes les réponses, notamment au rapport des Conseils communaux. Je souhaite que ce soit lors d'une séance comme ce soir mais avec l'ensemble de mes collègues. Alors on pourra dire à la fin si on s'est mieux compris, ce que le Conseil d'Etat souhaite.

Puis le RUN n'est pas très clair. C'est vrai, je sais que c'est difficile à comprendre. Je résume très simplement et de manière très courte. Le RUN c'est la réunion des communes en région ou en communauté urbaine, ça dépend si elles sont péri-urbaines ou rurales. Et puis, ce sont ces régions qui sont réunies qui établissent un catalogue de projets qui

doivent être réalisés et financés notamment par l'argent de la nouvelle politique régionale de la Confédération, par l'argent du canton et par l'argent des communes. Mais ce sont les communes qui définissent ces projets et qui les négocient ensuite avec le Conseil d'Etat. Cela fait l'objet d'un catalogue qui entre ensuite dans un contrat, ce qu'on appelle un contrat de région ou un contrat d'agglomération. Cela veut dire que les deux parties, Conseil d'Etat et région ou agglomération s'engagent à réaliser ces projets ou en tout cas à tout faire pour les réaliser. Ce RUN a permis à des communes dans des régions qui ne se voyaient jamais de se réunir pour discuter et définir leur avenir dans un catalogue de projets. Chacune des régions a fait cela et maintenant sur 8 processus, il y en a 6 qui ont signé. Il en reste deux, le réseau des 3 villes et la communauté urbaine transfrontalière. C'est probablement un peu plus difficile parce que c'est transfrontalier et qu'il y a des décalages entre les institutions. Mais je vous invite vraiment à suivre ce projet, ceux qui y participent y prennent du plaisir, je crois, même si de temps en temps on "s'engueule" un peu, mais le débat démocratique prend aussi en compte les éléments de controverse et ce n'est pas du tout une mise à l'écart de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui font partie d'ailleurs des instances dirigeantes de l'association RUN.

**Mme Danièle Cramatte, présidente:** Merci beaucoup, je voudrais juste rebondir sur les propos du président du Conseil d'Etat lorsqu'il parlait tout à l'heure du nombre d'habitants dans le canton de Neuchâtel avoisinant, je crois, le nombre qui existait dans les années 70, juste pour dire que ce n'est pas le cas pour les Montagnes, en tout cas pas pour le nombre d'habitants en ville du Locle.

**M. Fernand Cuche, président du Conseil d'Etat:** Oui mais c'est très révélateur de l'approche très différente que nous avons du canton. Le Conseil d'Etat voit le canton. Vous voyez Le Locle. Je ne vous en veux pas. Mais comme Bernard Soguel l'a dit, si globalement la population augmente et qu'en plus ce sont des gens "intéressants" globalement fiscalement, il faudrait pouvoir tous s'en réjouir. Mais on ne s'en sortira pas si en permanence, pour 10 habitants en plus à Lignièrès, on en veut 10 de plus au Cerneux-Péquignot. Je grossis le trait! Et c'est toute la difficulté des réformes et des identifications successives auxquelles nous devons adhérer qui constituent aussi un obstacle politique. Je pense que ça n'a pas été du tout simple pour les habitants du Val-de-Travers que de partir d'une identification étroitement communale pour arriver à une identification valloisienne. On doit travailler aussi sur ces enjeux d'identité et de pouvoir, ça a été souligné. Et peut-être que la vision du Conseil d'Etat, son anticipation pour exister demain et être bien, devrait être mieux partagée notamment sur ces aspects culturels que sont l'identité et le pouvoir, ce n'est pas par hasard si vous l'avez évoqué ce soir. Et si je peux, comme président du Conseil d'Etat encore quelques mois si tout va bien, dire que ce que nous demandons à la population, c'est de pouvoir s'identifier à une terre neuchâteloise. S'identifier au canton, je sais, ce n'est pas facile. Et on reconnaît que pour Le Locle, il n'y a pas eu l'évolution démographique souhaitée ou proportionnelle à ce qu'on a vécu au niveau de l'ensemble du canton. C'est vrai. On ne le conteste pas.

**M. Denis de la Reussille, président de la ville du Locle:** Sur ce problème important, ce qu'on demande à notre gouvernement cantonal de comprendre c'est que quand une décision est prise de fermer l'école d'ingénieurs, ça veut dire que dans 5 ans, 10 ans, il y aura toute une série de jeunes qui devront aller se former ailleurs, qui probablement d'après toutes les études qui ont été faites, auront des difficultés à revenir dans la région et

à y habiter. Cela veut dire qu'on aura des difficultés à recruter des cadres pour les entreprises de la région, des employés qualifiés qui auront été se former ailleurs. Chaque fois qu'une structure de ce type cantonal ferme dans les Montagnes neuchâteloises, c'est un appauvrissement de la population et des structures du canton et c'est après coup aussi une énorme difficulté en termes démographiques. C'est des professeurs, mêmes s'ils n'habitent évidemment pas tous les Montagnes neuchâteloises, qui n'auront pas, je dirai au moins l'envie de dire "je vais habiter près de mon école". C'est ce terme, qu'on a utilisé avec notre collègue Laurent Kurth, des mesures structurantes pour les Montagnes. C'est l'anecdote du chef de service dont a parlé Monsieur Santschi, mais évidemment, prenons le problème de l'école d'ingénieurs. Quand l'école d'ingénieurs ne sera plus au Locle, et qu'il faudra un directeur à l'école technique avec une formation d'ingénieur, et bien probablement il n'habitera plus la région, il n'habitera plus Le Locle, il n'habitera plus Neuchâtel. C'est ça qu'on aimerait que le Conseil d'Etat comprenne, c'est que si on veut que la population de ces deux districts, en termes démographiques, se maintienne voire renverse la tendance actuelle, c'est la même chose pour le Val-de-Travers, il faut des investissements structurants, il faut des écoles, il faut des centres de formation.

**M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat:** Oui, Monsieur le Président de Commune, je vous promets que le Conseil d'Etat le comprend. J'ai essayé de l'exprimer tout à l'heure dans ma première intervention. Maintenant les choses sont faites. J'ai aussi défini les atouts que nous avons dans ce canton. C'est à nous à mettre en valeur ces atouts. On ne peut pas faire le programme ce soir mais il y a des éléments à développer pour compenser cette perte de l'école d'ingénieurs. Le Conseil d'Etat reconnaît que c'est une perte. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'est battu jusqu'au bout pour que cela ne soit pas une perte. Mais il a perdu et maintenant c'est comme ça. Ou bien on voulait maintenir à tout prix l'école au Locle ou à La Chaux-de-Fonds et puis on n'avait plus d'école. C'était ça le dilemme et donc il y a ce choix qui a été fait d'une manière un peu forcée et je pense qu'il y a des atouts à développer pour remplacer ces éléments-là. Ici dans les Montagnes, il y a des éléments à prendre en compte, notamment ce lien dans le transfert de technologies. On est en train d'y réfléchir au sein de la promotion économique par exemple, dans des groupes de travail qu'on a créés pour imaginer une valorisation de ce savoir-faire et de ces atouts. Nous pensons que c'est possible mais nous devons le faire ensemble. Alors cette situation est un peu trop fraîche pour être oubliée et elle ne sera jamais oubliée probablement, mais à un moment donné, il faut dire c'est comme ça et il faut faire son deuil puis essayer de reconstruire quelque chose. Et ça, le Conseil d'Etat est prêt à le faire avec vous, mais il ne peut pas le faire seul. Il ne peut le faire qu'avec votre collaboration.

**M. Cédric Dupraz, POP:** Nous aussi, on veut être constructif avec le Conseil d'Etat. On est prêt à prendre des engagements, mais quand le conseiller d'Etat Bernard Soguel renvoie en corner les questions de mon intervention, cela ne va pas. On n'a pas parlé du nombre d'emplois, on n'a pas parlé du taux de chômage qui se monte à 4,2% en ville du Locle. J'ai parlé de l'évolution des demandeurs d'emploi tirée d'une brochure faite entre autres par vos services et qui est sortie en décembre 2007. Donc la promotion économique, oui, elle a donné des résultats intéressants, notamment sur la création d'emplois. Mais moi je vous parle de l'évolution des demandeurs d'emploi, ce qui n'est pas la même chose. Merci.

**M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat:** Monsieur Dupraz, on ne va pas se bringuer sur des chiffres. Du reste, ce soir on ne devait pas répondre à des questions particulières de ce

type. Mais je vous ai dit que je vous envoyais les chiffres et que je vous répondrais lorsqu'on se reverrait. Donc ce n'est pas renvoyer en corner, c'est être le plus précis possible pour avoir un échange constructif, Monsieur Dupraz.

La discussion est close.

### **Vote de La Chaux-de-Fonds**

**Par 27 voix sans opposition, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds prend acte du rapport d'information des Conseils communaux.**

### **Vote du Locle**

**Le Conseil général du Locle, à l'unanimité, prend acte du rapport d'information des Conseils communaux.**

**Mme Danièle Cramatte, présidente:** Mesdames et Messieurs, les présidentes des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle vous remercient de votre présence et de la bonne tenue des débats et vous souhaitent une bonne fin de soirée.

Quant à moi je donne rendez-vous aux conseillers généraux du Locle demain à 19h45 pour une nouvelle séance du législatif.

Merci de transmettre vos interventions à la chancellerie ce soir ou par courriel.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire-rédacteur:

La présidente:

Un secrétaire:

J.-P. Franchon

D. Cramatte

F. Bolliger